

Plan d'investissement Gaz

2019 - 2023

05/09/2017



Table des matières

1	Introduction	4
2	Définitions	5
3	Aperçu des réalisations 2017	8
3.1	Synthèse	8
3.2	Stations de réception & Stations de détente	9
3.3	Réseau MP - Cabines réseau – Branchements MP	10
3.4	Cabines client	11
3.5	Réseau BP	11
3.6	Branchements BP	11
3.7	Compteurs	12
4	Analyse du réseau existant	13
4.1	Approvisionnement	13
4.2	Infrastructure	14
4.3	Stations de réception et cabines de détente	14
4.3.1	Charge des stations de réception	14
4.3.2	Qualité de la fourniture – Continuité de fourniture	15
4.3.3	Qualité des équipements	15
4.4	Réseaux MP et BP	16
4.4.1	Description de l'infrastructure	16
4.4.2	Charge des réseaux	18
4.4.3	Qualité de fourniture - Continuité de fourniture et sécurité d'approvisionnement	18
4.4.4	Qualité de la fourniture - Pression	19
4.4.5	Qualité des équipements - Fiabilité des canalisations	19
4.5	Raccordements BP	20
4.6	Compteurs de gaz	22
4.6.1	Description du parc de compteurs	22
4.6.2	Qualité de fourniture - Pression	23
4.6.3	Qualité des équipements - Fiabilité des comptages	23
5	Analyse des facteurs externes	24
5.1	Incidents	24
5.2	Évolution de la charge des stations de réception	25
5.3	Scission des réseaux avec EANDIS (SRA Iverlek-Dilbeek et Sibelga Bruxelles)	26
5.4	Passage du gaz L au gaz H	29
5.4.1	Contexte	29
5.4.2	Initiatives fédérales	30
5.4.3	Conversion de la Région-Bruxelles Capitale	31
5.5	Changements de la législation	33
5.5.1	Gestion du parc de compteurs	33
5.5.2	Smart Metering	34
5.6	Demandes externes	35

5.7	Facteurs non maîtrisables	36
5.7.1	Conditions climatiques	36
5.7.2	Délai souhaité par le client versus délai d'exécution des travaux Sibelga	37
5.7.3	Marchés publics et disponibilité/qualité du matériel gaz	37
5.7.4	Evolutions législatives	38
5.7.5	Recours en annulation et en suspension	39
6	Axes stratégiques pour le développement des réseaux de distribution de gaz	40
6.1	Objectifs prioritaires pour le développement des réseaux	40
6.1.1	Maîtrise des coûts	40
6.1.2	Qualité de la fourniture	41
6.1.3	Sécurité	41
6.1.4	Obligations légales	44
6.1.5	Image	44
6.2	Décisions stratégiques en matière de développement des réseaux et des activités de Sibelga	44
6.2.1	Environnement	44
6.2.2	Environnement tarifaire et régulateur	45
7	Investissements 2019 – 2023	46
7.1	Généralités	46
7.2	Stations de réception et stations de détente	48
7.3	Réseau MP	49
7.4	Cabines réseau et client et raccordements afférents au réseau MP	50
7.5	Réseau BP	51
7.6	Raccordements BP	52
7.7	Compteurs	53
8	Détail des investissements prévus en 2018	54
8.1	Généralités	54
8.2	Stations de réception	55
8.3	Réseau MP	55
8.4	Réseau BP	55
8.5	Cabines réseau, cabines client et raccordements MP	56
8.6	Raccordements BP	56
8.7	Compteurs BP	56
ANNEXE 1 : Plan schématique de l'approvisionnement de la région de Bruxelles-Capitale		58
ANNEXE 2 : Investissements & Conversion des réseaux de Distribution du gaz L vers le gaz H		59
ANNEXE 3 : Politique environnementale		63
ANNEXE 4 : Politique de maintenance des réseaux gaz		66

1 INTRODUCTION

Sibelga, le gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel de la Région de Bruxelles-Capitale, est actif dans trois domaines :

- La gestion des réseaux de distribution : ceci englobe la conception, la construction, l'entretien et la surveillance des réseaux de gaz et d'électricité, y compris les raccordements et les compteurs.
- L'exécution d'obligations de service public : Sibelga gère l'éclairage public dans les espaces publics et le long des voiries communales, fournit l'électricité et le gaz naturel au tarif social spécifique aux consommateurs protégés et assure un service gratuit de prévention des risques en matière d'utilisation du gaz naturel.
- La gestion du registre d'accès et des données de comptage.

Pour répondre de manière optimale aux diverses attentes des clients, des fournisseurs et des pouvoirs publics et, pour maintenir les réseaux de distribution conformes aux obligations légales, tout en assurant la plus grande sécurité possible pour toutes les parties concernées, et cela à un coût optimal, Sibelga est tenu de réaliser :

- des investissements tant au niveau du remplacement des équipements vétustes que de l'extension et du renforcement des réseaux existants ;
- des activités de maintenance, notamment en respectant une politique de maintenance préventive pour certains assets présents sur les réseaux.

Ce plan d'investissement (1) donne un aperçu des investissements prévus par Sibelga dans le cadre de la modernisation et du développement du réseau de distribution de gaz naturel sur la période 2019-2023 et (2) reprend en annexe, pour information, les politiques de maintenance mises en œuvre par Sibelga. Ce plan est structuré de la manière suivante :

- Après cette introduction, le chapitre 2 regroupe l'ensemble des définitions et des notions destinées à faciliter la compréhension du présent document.
- Les réalisations 2017 sont analysées dans le chapitre 3.
- L'analyse de l'état du réseau, ainsi que des facteurs externes qui ont une influence sur la gestion des éléments constitutifs des réseaux, est présentée dans les chapitres 4 et 5.
- Une synthèse des axes stratégiques de Sibelga pour le développement des réseaux Moyenne Pression (MP) et Basse Pression (BP) est présentée dans le chapitre 6.
- Les investissements planifiés pour les cinq prochaines années sont présentés dans le chapitre 7.
- Le chapitre 8 donne un aperçu détaillé de l'ensemble des investissements prévus en 2019.

2 DÉFINITIONS

<u>Station de réception</u>	Station d'injection de gaz naturel dans un réseau de distribution depuis un réseau de transport.
<u>SRA</u>	<p><u>Station de réception agrégée</u> : station de réception fictive qui regroupe la fonction de différentes stations de réception alimentant un des réseaux interconnectés.</p> <p>Des points d'interconnexion peuvent exister entre deux SRA voisines pour permettre un secours éventuel.</p> <p>Une SRA peut être partagée entre plusieurs intercommunales.</p> <p>Les SRA ont été créées pour permettre de calculer les achats d'énergie et leur évolution.</p>
<u>Station de détente</u>	Station de détente alimentant le réseau MP B. Installation destinée à réduire la pression de distribution de catégorie MP C à un niveau de pression de catégorie MP B.
<u>Réseau HP</u>	Réseau haute pression (géré par Fluxys).
<u>Réseau MP</u>	<p>Réseau moyenne pression.</p> <p>Trois catégories de réseau MP sont définies en fonction de la pression maximale admissible du réseau :</p> <p>Réseau MP A : réseau moyenne pression ; réseau dont la pression maximale admissible est supérieure à 98,07 mbar sans pour autant dépasser 490,35 mbar (Sibelga n'a pas de réseau MP A).</p> <p>Réseau MP B : réseau moyenne pression ; réseau dont la pression maximale admissible est supérieure à 490,35 mbar sans pour autant dépasser 4,90 bar (réseaux MP B Sibelga 1,7 bar et 2,7 bar).</p> <p>Réseau MP C : réseau moyenne pression ; réseau dont la pression maximale admissible est supérieure à 4,90 bar sans pour autant dépasser 14,71 bar (réseaux MP C Sibelga 8 bar et 14,7 bar).</p>
<u>Réseau BP</u>	Réseau basse pression : réseau dont la pression maximale admissible ne dépasse pas 98,07 mbar (réseaux BP Sibelga 25 mbar et 85 mbar).

<u>Cabine réseau</u>	<p>Cabine de détente alimentant plusieurs utilisateurs finaux. Installation destinée à réduire la pression de distribution de la catégorie MP B, dans la majorité des cas, à une pression de 25 mbar et, exceptionnellement, à 85 mbar.</p> <p>Les cabines réseau alimentent, depuis le réseau MP, soit le réseau BP soit un bâtiment avec plusieurs consommateurs (par ex. un immeuble à appartements) pour lequel le débit total est trop important pour en assurer la fourniture depuis le réseau BP.</p>
<u>Cabine client</u>	<p>Cabine de détente alimentant un seul utilisateur final. Installation destinée à réduire la pression de distribution de la catégorie de MP B à 25 mbar ou à 100 mbar, mais aussi à 200 mbar, 300 mbar et 500 mbar.</p> <p>Une cabine client est prévue si le débit requis par le client est trop important que pour l'alimenter depuis le réseau BP ou, exceptionnellement, si l'application du client exige une pression différente de celle du réseau BP.</p>
<u>PE</u>	<p>Polyéthylène : matière plastique utilisée pour les canalisations de gaz.</p>
<u>Gaz L (Low)</u>	<p>Gaz pauvre : gaz dont l'indice de Wobbe (Ws) maximal à 15 °C et 1.013,25 mbar est compris entre 39,1 MJ/m³ et 44,8 MJ/m³ (suivant EN 437). Ce gaz a un bas pouvoir calorifique.</p> <p>Le réseau de distribution de Sibelga fournit uniquement du gaz pauvre.</p>
<u>Gaz H (High)</u>	<p>Gaz riche : gaz dont l'indice de Wobbe (Ws) maximal à 15 °C et 1.013,25 mbar est compris entre 45,7 MJ/m³ et 54,7 MJ/m³ (suivant EN 437). Ce gaz a un haut pouvoir calorifique.</p>
<u>Protection cathodique</u>	<p>Procédé électrochimique destiné à protéger de la corrosion les installations en acier enterrées. Dans le réseau de Sibelga, la protection cathodique est appliquée aux canalisations en acier du réseau MP.</p>
<u>« N-i » :</u>	<p>Configuration dans laquelle nous considérons la perte de i éléments de réseau (perte d'un point d'injection ou arrachement d'une canalisation).</p>
<u>Asset Management</u>	<p>Gestion des Assets.</p> <p>Activités et pratiques systématiques et coordonnées par lesquelles une organisation gère ses assets et leurs performances, risques et coûts durant leur cycle de vie d'une façon optimale et dans le but d'atteindre les objectifs du plan stratégique de l'organisation.</p>

<u>Asset</u>	Dans ce plan d'investissement, nous utilisons le terme "asset" pour les différents éléments du réseau.
<u>Classe d'Assets</u>	<p>Famille d'appareillages qui ont une même fonction dans les réseaux, comme par exemple la transformation d'une pression, la mesure d'une consommation, etc.</p> <p>Voici quelques exemples de classes d'assets : les canalisations, les vannes, les compteurs, etc.</p>
<u>Type d'asset</u>	<p>Groupe spécifique d'appareillages dans une même classe d'assets qui ont les mêmes caractéristiques du point de vue technique, matériaux, possibilités spécifiques, etc.</p> <p>Voici quelques exemples de types d'asset dans la classe d'assets "canalisations" : les canalisations en PE, les canalisations en acier, les canalisations en fonte, etc.</p>

3 APERÇU DES RÉALISATIONS 2017

3.1 Synthèse

Le tableau 3.1. donne un aperçu récapitulatif des investissements réalisés en 2017 par rapport à ce qui était prévu au Plan d'Investissement 2017-2021. Les différences marquantes sont abordées dans les paragraphes suivants.

Synthèse des investissements GAZ 2017 de SIBELGA									
Rubriques / Motivations	Unité	Type d'investissement							
		Inévitable		Mandatory		Risque/opportunité		Grand total	
		Qté budgétée 2017	Total réalisé 2017 (#)	Qté budgétée 2017	Total réalisé 2017 (#)	Qté budgétée 2017	Total réalisé 2017 (#)	Qté budgétée 2017	Total réalisé 2017 (#)
Stations de réception & stations de détente									
Construction stations de détente	p					2	2	2	2
Remplacement compteurs stations (Synergrid)	p					2	2	2	2
Placement/remplacement RTU	p					5	3	5	3
Rénovation ligne station Bever	p					1	0	1	0
Réseau MP									
Extension/renforcement/déplacement réseau MP	m			1.700	707	9.326	7.643	11.026	8.350
Pose à notre propre initiative	m					1.000	36	1.000	36
Bouclage réseaux	m					500	0	500	0
Nouveau / remplacement poste PC	p					5	4	5	4
Branchements MP									
Placement renouvellement branchement MP cabine client	p			17	6			17	6
Placement renouvellement branchement MP cabine réseau	p			7	5	4	3	11	8
Cabines réseau									
Placement nouvelle cabine réseau	p			7	5	2	0	9	5
Rénovation cabine réseau	p					12	12	12	12
Placement/renouvellement d'un local pour cabine	p			2	3	15	14	17	17
Cabines client									
Placement cabine client	p			17	6			17	6
Rénovation cabine client	p					2	1	2	1
Réseau BP									
Pose BP pour extension/renforcement suite demande client	m			2.200	2.378			2.200	2.378
Pose BP pour l'équipement de lotissement	m			1.500	1.575			1.500	1.575
Pose BP suite demande de déplacement canalisation	m			500	788			500	788
Remplacement canalisation vétuste/avec fuite/s suite dégât...	m					500	155	500	155
Branchements BP									
Placements / Renforcement / Déplacement branchement gaz	p			640	491			640	491
Remplacement branchement BP vétuste/défectueux	p	500	364			1.550	1.087	2.050	1.451
Transfert branchement BP avec ou sans renouvellement suite renouvellement réseau	p					50	13	50	13
Traitement colonne montante	p	20	40			125	95	145	135
Compteurs									
Placement / Renforcement / Déplacement compteur gaz	p			4.152	3.255			4.152	3.255
Remplacement compteur suite assainissement ou défaut	p	1.092	1.185			2.380	1.505	3.472	2.690
Remplacement compteur gaz relevé mensuellement par compteur télérelevé (ReMI)	p						34	0	34
Placement datalogger (ReMI)	p	20	32			202	39	222	71
Remplacement pour raison métrologique	p					4.379	3.448	4.379	3.448

Tableau 3.1. – Synthèse des investissements gaz réalisés en 2017

Rappel :

Comme signalé dans le plan d'investissement 2018-2022, en 2016 Sibelga a dû réaménager le planning de ses travaux, à la suite (1) du recours en annulation et en suspension du permis d'urbanisme du projet « Forêt de Soignes », introduit au Conseil d'Etat par la société Vivaqua, et (2) de l'attribution du marché entrepreneur en juillet 2016. Lors de la révision du planning des travaux, il a été décidé de postposer certains travaux en 2017, tout en essayant de limiter le report d'investissements en 2017. En conséquence, il avait été décidé de privilégier, en 2016, la pose de conduites au détriment des travaux de génie civil indispensables à l'installation des stations de détente.

En 2017, 26.475 k€ ont été investis dans les réseaux de distribution de gaz de Sibelga. Ce montant se répartit suivant différentes rubriques, comme indiqué dans le tableau 3.2.

Rubrique	Montant investi [k€]
Stations de réception et stations de détente	1.665
Réseau MP	14.512
Cabines réseau	676
Cabines client	211
Branchements MP	177
Réseau BP	1.621
Branchements BP	3.677
Compteurs	3.935
Total	26.475

Tableau 3.2 – Répartition par rubrique des investissements gaz réalisés en 2017

3.2 Stations de réception & Stations de détente

Comme prévu dans le nouveau planning et le plan d'investissement 2017-2021, la construction des deux nouvelles stations de détente (Orée et Hippodrome), planifiée initialement en 2016, a été réalisée en 2017. Cependant, suite au report en 2018 de la mise en service de la nouvelle station de réception Fluxys « Forêt de Soignes », les mises en service de nos deux stations de détente Orée et Hippodrome, ainsi que la pose des trois RTU destinés à ces trois stations, ont dû également être reportées en 2018. Toutefois, trois RTU ont été posés pour la motorisation de vannes Réseau.

D'autre part, conformément à la convention établie avec Fluxys qui prévoit le remplacement des compteurs stations âgés de 15 ans, nous avons remplacé les deux compteurs de la station Woluwe.

Comme mentionné dans le PI 2018-2022, les travaux de réaménagement de la station Bever, à réaliser conjointement avec Eandis et Fluxys, ont été postposés en 2018. En conséquence :

- le remplacement du RTU de la station de réception Bever a été reporté en 2018 ;
- le planning du remplacement des RTU Gaz et Electricité a été revu et il a été décidé de repousser également le remplacement du RTU de la station Koekelberg en 2018 .

Par ailleurs, en raison de problèmes rencontrés pour intégrer les installations de sécurisation existantes dans les nouvelles installations de sécurité, le planning prévisionnel des travaux de sécurisation des bâtiments et des sites abritant les stations de réception et de détente (y compris pour les nouvelles stations) a dû être revu. Ainsi, les travaux de sécurisation de la station de réception Woluwe et des deux stations de détente Orée et Hippodrome ont été reportés en 2018.

3.3 Réseau MP - Cabines réseau – Branchements MP

Comme en 2016, le planning 2017 des poses MP a été complètement bousculé en raison des modifications du projet Connexion Sud (projet de nouvelle Station Forêt de Soignes : liaisons entre les réseaux de Sibelga et le réseau de Fluxys — Travail avec des équipes fixes). En conséquence, les quantités réalisées ne sont pas conformes aux quantités budgétisées :

- 8.386 m de canalisations MP ont été posés (Extension : 411 m — Déplacement : 108 m — Lotissement : 188 m — Liaison Station Forêt de Soignes : 7.643 m — Remplacement conduites en acier : 36 m — Bouclage réseaux : 0 m) sur un total prévu de 12.526 m.
- 17 cabines réseau ont été construites ou renouvelées sur un total prévu de 21.

Cependant, l'objectif visé par le réaménagement du planning des travaux est atteint. En effet, l'ensemble des poses Sibelga MP du projet Connexion Sud a bien été réalisé sur 2 ans, en 2016 et 2017.

Suite à l'analyse de risque effectuée sur les canalisations en acier, seuls 36 m de canalisation ont été remplacés à l'initiative de Sibelga en 2017. Pour rappel, excepté pour raison de sécurité immédiate, les enveloppes budgétaires prévues pour le remplacement de conduites en acier ou le bouclage de réseaux ne sont activées que si, techniquement et économiquement, nous pouvons le justifier. Généralement, seules les demandes de coordinations peuvent justifier ces investissements. En 2017, aucune demande de coordination n'a permis de justifier la réalisation de ces investissements.

Notons que les poses « Mandatory » (voir 7.1 Généralités – extension/déplacement/lotissement) réalisées suite à la demande des clients ou à la demande de tiers ont été nettement inférieures aux quantités budgétées (707 m de canalisations posés sur un total prévu de 1.700 m alors que nous avons posé 4.425 m en 2015 et 2.052 m en 2016).

Comme en 2016, nous observons en 2017 une diminution importante de la demande de cabines multi-comptages (2017 : budget 5 cabines, réalisé 2 cabines).

Pour ce qui concerne les investissements « bâtiment » des cabines réseau, 11 taques ainsi que 10 ventilations ont été renouvelées et 5 nouvelles armoires et 1 nouvelle fosse ont été installées.

3.4 Cabines client

En 2017, les quantités réalisées sont inférieures aux quantités budgétisées :

- 7 nouvelles cabines client ont été construites ou renouvelées sur un total prévu de 19.

En 2016, nous avons constaté une légère diminution de la demande de nouveaux raccordements. Cette diminution s'est fortement accentuée en 2017.

Cette diminution pourrait être liée aux constatations suivantes :

1. ces dernières années, de nombreux postes de détente Client ont été retirés du réseau, avant rénovation des bâtiments. Les demandes de nouveaux raccordements, après rénovation, tardent à venir;
2. nous avons pris l'option de développer des lotissements BP 100 mbar ce qui contribuera à diminuer le nombre de nouvelles cabines Client posées annuellement. En effet, le développement de réseaux alimentés à 100 mbar permet d'éviter l'installation de postes de détente Client. A ce jour, pour de nombreux projets de lotissements, les poses de canalisations ont bien été réalisées, les demandes de raccordements pour ces lotissements n'ont pas encore été introduites. Nous nous trouvons donc un peu dans la même situation que pour les projets de rénovation d'immeubles : les projets existent, mais on ne concrétise pas la réalisation de nouveaux raccordements.

3.5 Réseau BP

Contrairement aux années 2013 et 2014 où les quantités de poses réalisées suite aux demandes externes et destinées :

- aux renforcements et extensions des réseaux BP,
- aux déplacements de conduites BP,
- aux lotissements,

étaient toutes en deçà des quantités budgétisées, les quantités réalisées depuis 2015 ont été supérieures aux quantités budgétisées (total historiquement prévu de façon annuelle pour les poses BP : 4.200 m – réalisé 2015 : 7.092 m – réalisé 2016 : 5.574 m – réalisé 2017 : 4.741 m).

La réalisation de plusieurs projets importants de lotissements anciens, projets initiés en 2008 et 2010 et lancés en 2015, s'est en effet poursuivie en 2016 et 2017. Cependant, nous constatons une diminution progressive des quantités de poses réalisées annuellement, ce qui laisse penser qu'on devrait revenir à une situation plus conforme à ce que nous connaissons normalement, soit 4.200 m de poses BP par an suite aux demandes externes.

3.6 Branchements BP

En 2017, 491 nouveaux branchements (390 placements, 33 renforcements et 68 déplacements) ont été réalisés suite aux demandes clients par rapport aux 640 prévus. Paradoxalement, alors que les

poses BP réalisées dans le cadre des lotissements augmentent, le nombre d'offres payées pour les demandes de raccordements BP reste stable mais nous avons eu moins de demande d'exécution de travaux de raccordements.

En 2017, 1.599 branchements BP (826 remplacements complets, 638 remplacements partiels et 135 colonnes montantes) ont été renouvelés, reportés ou traités alors que 2.245 « branchements » avaient été prévus :

- Les colonnes montantes répondant aux critères de vétusté (voir point 4.5) sont soit supprimées avec placement des compteurs en cave, soit réhabilitées par injection d'un produit d'étanchéité. La première option a les faveurs de Sibelga.
40 colonnes montantes vétustes ont été traitées et 95 colonnes ont été supprimées (120 en 2013, 171 en 2014, 114 en 2015, 123 en 2016), soit 135 colonnes en tout, alors que 145 colonnes étaient prévues au budget.
- 1.451 branchements BP défectueux et/ou vétustes ont été rénovés sur les 2.050 prévus. Cet objectif n'a pas été atteint en raison du lien qui existe entre le renouvellement des branchements vétustes et le programme de remplacement des compteurs pour raisons métrologiques (voir 3.7). En effet, les branchements sont renouvelés progressivement en fonction (1) de l'avancement de ce programme de remplacement de compteurs et (2) du caractère vétuste ou non des branchements concernés.
- 13 branchements BP, sur 50 prévus, ont été transférés ou renouvelés dans le cadre du remplacement des conduites BP vétustes. Le nombre limité de branchements réalisés est lié :
 - au remplacement des conduites dites vétustes dont seuls 155 m de conduites ont dû être remplacés sur les 500 m prévus ;
 - à l'importance de la longueur moyenne de l'interdistance entre branchements : +/-12 m (cette longueur est statistiquement estimée à 10 m).

3.7 Compteurs

En 2017, nous enregistrons :

- une diminution importante des poses compteurs suite aux demandes de la clientèle (objectif 2017 : 4.152 compteurs – réalisé 2017 : 3.255 compteurs dont 2.483 placements, 68 renforcements/déforçements et 704 déplacements) ;
- une diminution, par rapport au budget prévu, des remplacements de compteurs à notre initiative suite à un assainissement ou à un défaut ;
- la réalisation partielle du programme de remplacement des compteurs pour raisons métrologiques (objectif 2017 : 4.379 compteurs – réalisé 2017 : 3.448 compteurs – réalisé 2016 : 5.239 compteurs).

En 2017, comme en 2016, nous avons constaté que plus nous approchons de la fin du programme de remplacement systématique des compteurs pour raisons métrologiques, plus la liste des adresses alternatives pour exécuter ces travaux se raccourcit et plus nous rencontrons de problèmes d'accès aux compteurs à remplacer.

N.B. : La non-réalisation du programme de remplacement systématique des compteurs pour raisons métrologiques a un impact direct sur le nombre de branchements BP rénovés et sur le nombre de compteurs remplacés à notre initiative.

4 ANALYSE DU RÉSEAU EXISTANT

Dans ce chapitre, nous présentons l'analyse de la qualité du réseau existant et de ses composants au moyen des données de charges et des données relatives aux dysfonctionnements enregistrés*. Nous commençons par une description générale de l'approvisionnement et de l'infrastructure. Les différentes classes d'assets sont ensuite abordées individuellement.

*N.B. : C'est lors des opérations de maintenance que les fuites et défauts de fonctionnement de nos assets sont enregistrés. La politique de maintenance de Sibelga est décrite en annexe 4 « Politique de maintenance des réseaux gaz ».

4.1 Approvisionnement

L'annexe 1 présente un aperçu schématique de l'approvisionnement des réseaux gérés par Sibelga.

Le gaz distribué à Bruxelles est du type « Slochteren ». Il est amené depuis les Pays-Bas via des canalisations HP. Le gaz Slochteren est également dénommé « gaz pauvre » ou gaz « L ». Il présente une valeur calorifique inférieure à celle du gaz naturel, appelé « gaz riche » ou gaz « H », qui est extrait en mer du Nord ou au Qatar par exemple.

La Région de Bruxelles-Capitale est entourée d'un anneau de canalisations HP appartenant à Fluxys qui alimente en gaz des stations de réception qui, à leur tour, injectent le gaz dans le réseau de distribution.

L'intercommunale SIBELGA compte sept stations de réception réparties dans trois SRA différentes :

- les stations de réception de Forest et de Woluwe alimentent un réseau MP à 2,7 bar dans la SRA Sibelga-Bruxelles, partagée avec les intercommunales IVERLEK, SEDILEC et IVEG qui possèdent, elles aussi, des stations de réception dans la même SRA.
NB : Dans le plan schématique de l'approvisionnement de la région Bruxelles-Capitale, nous avons déjà intégré les stations de détente Orée et Hippodrome de Sibelga qui ne seront mises en service qu'en octobre 2018. Ces deux stations contribueront également à l'alimentation de la SRA Sibelga-Bruxelles ;
- la station de réception de Grand-Bigard alimente un réseau MP à 1,7 bar dans la SRA Iverlek-Dilbeek, partagée avec l'intercommunale IVERLEK qui possède également une station de réception dans la même SRA ;
- les stations de réception d'Anderlecht, Bever, Marly et Haren alimentent un réseau MP à 1,7 bar dans la SRA Sibelga-Quai. Cette SRA n'est partagée avec aucune autre intercommunale depuis la scission des réseaux entre les deux anciennes intercommunales Sibelgaz-Sud et Sibelgaz-Nord. Les stations de réception Bever et Haren sont gérées par Eandis. Les lignes de détente et de comptage qui alimentent le réseau de Sibelga sont totalement distinctes et gérées par Sibelga.

4.2 Infrastructure

Le tableau 4.2 fournit un aperçu du nombre d'assets, par classe d'asset, gérés par Sibelga.

Classe d'asset	Unité	Quantité
Stations de réception	p	7
Stations de détente	p	9
Canalisations MP	km	622
Raccordements MP pour cabines réseau	p	461
Raccordements MP pour cabines client	p	1.633
Lignes de détente client	p	1.930
Raccordements MP résidentiels	p	740
Canalisations BP	km	2.292
Raccordements BP	p	187.705
Compteurs BP	p	504.894

Tableau 4.2 – Quantités d'assets présents sur le réseau gaz

4.3 Stations de réception et cabines de détente

4.3.1 Charge des stations de réception

Le tableau 4.3.1 présente la charge, extrapolée à -11°C de température moyenne, des stations de réception durant l'année 2016/2017 par rapport aux débits mis à disposition par Fluxys.

Station de réception	Débit tenu à disposition [Nm^3/h]	Pointe année 2016-2017 à -11°C de temp. moy. [Nm^3/h]
Marly	120.000	120.000
Anderlecht (Sud)	147.000	134.000
Haren	20.000	17.000
Strombeek-Bever	35.000	12.500
Groot-Bijgaarden	50.000	44.700
Woluwe	130.000	130.000
Forest	120.000	120.000

Tableau 4.3.1 – Charge des stations de réception

Pour la première fois, pour chaque station de réception de Sibelga, le débit estimé à -11°C est inférieur ou égal au débit tenu à disposition par Fluxys.

Pour rappel, dans le plan d'investissement 2018-2022, nous annonçons encore que :

- les dépassements des débits tenus à disposition à « Forest » et à « Woluwe » concernaient des réseaux interconnectés; ils devaient être en principe assurés par Eandis et ORES ;
- le projet de scission des réseaux, abordé plus en détail dans la suite du document, devait permettre de réduire, d'ici 2018 (voir 5.7.5 Recours en annulation et en suspension), l'importance de ce problème.

Aujourd'hui, nous constatons pour la première fois la disparition de ces dépassements. Notre objectif semble atteint alors que la scission des réseaux n'est pas encore terminée. Cependant, la station de réception « Woluwe » reste indispensable à l'alimentation des réseaux d'Eandis dans l'attente de la nouvelle station d'Eandis « Keiberg » à Zaventem (voir 5.3 Scission des réseaux avec EANDIS (SRA Iverlek-Dilbeek et Sibelga Bruxelles)).

D'autre part, des contacts réguliers sont toujours maintenus avec Fluxys en vue d'affiner les estimations de nos besoins. Il n'est pas exclu qu'après la mise en service de la nouvelle station de réception « Forêt de Soignes » construite dans le cadre du projet « Connexion Sud » (voir 3.2 Stations de réception & Stations de détente), les mises à disposition des stations « Forest » et « Woluwe » soient revues.

4.3.2 Qualité de la fourniture – Continuité de fourniture

La qualité de la fourniture est définie par la pression de fourniture au client ainsi que par la valeur du pouvoir calorifique du gaz et par l'absence de poussière, d'eau et de corps étrangers dans le gaz.

Dans les stations de réception, la pression d'alimentation du réseau MP est surveillée en permanence.

La continuité de fourniture des réseaux MP et BP de Sibelga est, quant à elle, assurée par la structure de ses stations de réception et de détente, ainsi que grâce au télécontrôle à partir du Centre de Conduite des Réseaux.

La valeur du pouvoir calorifique du gaz est mesurée et surveillée par Fluxys. A ce jour, aucun problème n'a été constaté.

N.B. : En application de l'ordonnance sur la libéralisation du marché du gaz dans la Région de Bruxelles-Capitale et de l'avis de Brugel n° 20110527-113, Sibelga a communiqué à Brugel, le 18 mai dernier, le document suivant : « Rapport sur la qualité des prestations pour le gaz du Gestionnaire du réseau de distribution bruxellois - Sibelga ».

4.3.3 Qualité des équipements

La diminution de nos réserves de pièces de rechange combinée à la raréfaction, voire la disparition, de nos sources d'approvisionnement en pièces détachées pour certains équipements utilisés dans les stations et cabines de détente nous ont poussés depuis quelques années à prévoir un programme de remplacement préventif pour certains d'entre eux et, en conséquence, de rénovation de certaines installations.

Paradoxalement et plus généralement, nous devons malheureusement constater que certains matériels, mis en œuvre dans le cadre de la rénovation de nos installations (stations, cabines, vannes réseau, comptage, etc.), n’atteignent plus le degré de fiabilité attendu (voir 5.7.3 Marchés publics).

Exemple : Marché des vannes en acier à glissières.

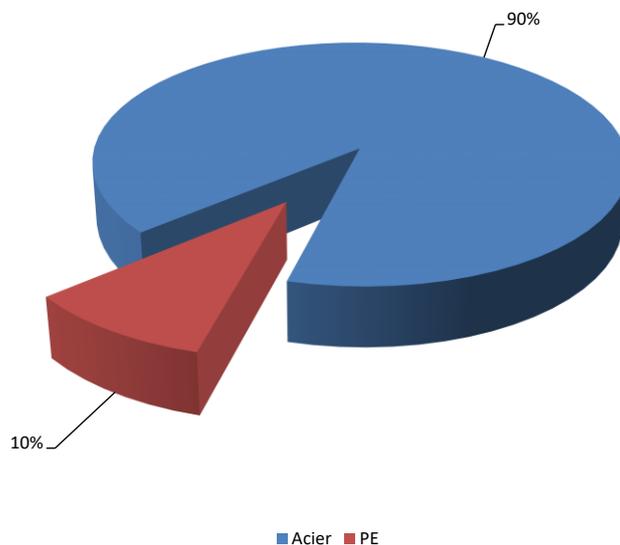
En 2017, un nouveau marché fédéral a été lancé pour la fourniture de vannes à glissières. Mécontent de son fournisseur, Sibelga a cherché d’autres sources d’approvisionnement. Il a bien fallu constater que la qualification des fournisseurs qui ont répondu à l’appel d’offres s’est révélée plus compliquée qu’attendu, en particulier pour les vannes de diamètre nominal important (DN 350 et DN 500). Sans avoir augmenté nos exigences qualitatives par rapport aux marchés passés, la qualification du fournisseur choisi a pris beaucoup plus de temps que prévu et n’a pu être finalisée que courant 2018. D’autre part, nous n’avons pas trouvé de fournisseur capable de nous fournir des vannes DN 350 répondant à nos exigences et il a fallu accepter la fourniture de vannes DN 400.

4.4 Réseaux MP et BP

4.4.1 Description de l’infrastructure

Les données de base relatives à l’âge et à la nature des conduites MP et BP sont reprises dans les graphiques et tableaux ci-dessous :

Canalisations MP

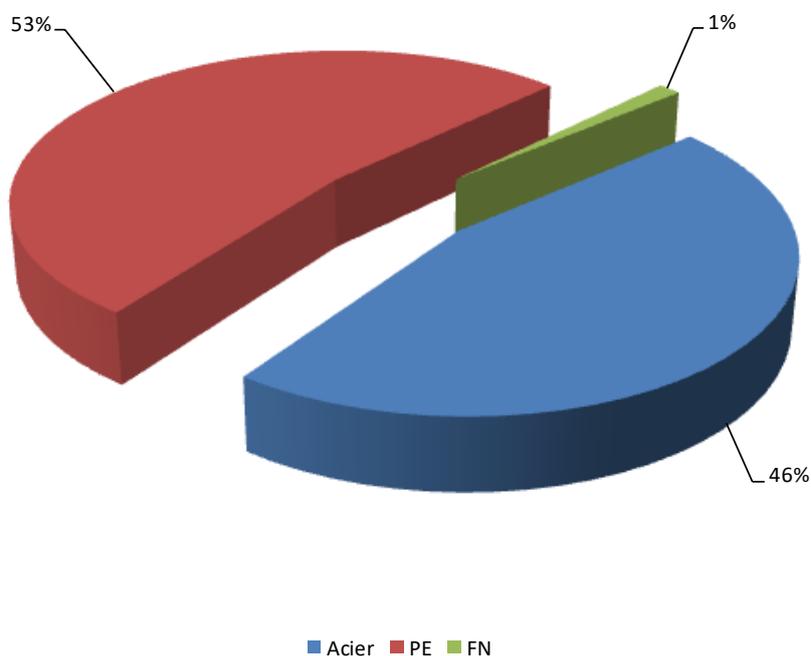


Graphique 4.4.1-1 – Répartition du réseau MP par matière

Age	Longueur [m]			Part du total
	Acier	PE	Total	
< 20 ans	72.384	21.079	93.462	15,04%
20 - 50 ans	320.498	41.219	361.717	58,20%
> 50 ans	124.820		124.820	20,08%
Inconnu	41.286	241	41.527	6,68%
Total	558.988	62.539	621.526	
Part du total	89,94%	10,06%		

Tableau 4.4.1-1 – Répartition du réseau MP par âge et matière

Canalisations BP



Graphique 4.4.1-2 – Répartition du réseau BP par matière

Age	Longueur [m]				Part du total
	Acier	PE	FN	Total	
< 20 ans	27.387	812.491		839.878	36,65%
20 - 50 ans	671.668	394.950		1.066.735	46,54%
> 50 ans	278.907	158		279.065	12,18%
Inconnu	76.656	492	29.185	106.215	4,63%
Total	1.054.617	1.208.091	29.185	2.291.894	
Part du total	46,02%	52,71%	1,27%		

Tableau 4.4.1-2 – Répartition du réseau BP par âge et matière

4.4.2 Charge des réseaux

Pour améliorer l'efficacité des études des réseaux gaz, Sibelga utilise SynerGi, un progiciel de simulation des flux de gaz dans les réseaux.

Cette application permet de calculer les charges des canalisations, de simuler l'intégration de nouvelles demandes de raccordement, d'établir différents scénarios lors du remplacement de canalisations ou encore de simuler diverses structures possibles dans le cadre d'éventuels projets en cours, comme la scission des réseaux, ou futurs comme l'adjonction d'un point d'injection ou le passage du gaz L au gaz H (voir ci-après).

Les rigueurs des hivers 2008/2009 et 2009/2010 et les mesures de pression effectuées aux extrémités de nos réseaux avaient conforté l'opinion de Sibelga quant à la façon dont nos réseaux devaient évoluer (voir 5.2 et 5.3). De même que pour les charges des stations de réception (voir 4.3), les rigueurs de l'hiver 2012/2013 ont montré que les investissements réalisés ces dernières années, notamment dans le cadre de la scission des réseaux, influencent favorablement l'évolution de nos réseaux. Nous avons constaté, lors de l'hiver 2012/2013, une diminution significative des pertes de charge à l'extrémité des réseaux de Sibelga (les mesures de pression enregistrées en conditions extrêmes à l'extrémité des réseaux Prince d'Orange à Uccle montrent une évolution de 1,6 bar par le passé à 2,1 bar actuellement – voir également 4.3.1 Charge des stations de réception) ; la clémence des derniers hivers n'a pas permis de confirmer, de façon significative, ce constat pour les réseaux.

4.4.3 Qualité de fourniture - Continuité de fourniture et sécurité d'approvisionnement

Les techniques d'exploitation des réseaux de gaz, même en cas de fuites, nécessitent rarement une interruption de la fourniture.

En 2017, l'indisponibilité moyenne totale par client¹ suite aux travaux effectués par Sibelga est de 2 minute et 12 secondes (en 2016, cette indisponibilité était de 1 minute et 53 secondes).

L'indisponibilité de la fourniture de gaz se répartit de la manière suivante :

- travaux planifiés (remplacement systématique compteurs, rénovations installations, etc.) : 1 minute et 21 secondes (2016 : 1 minute et 47 secondes) ;
- travaux non planifiés (interventions suite appel odeur gaz, compteurs bloqués, etc.) : 7 secondes (2016 : 6 secondes) ;
- incidents² (travaux non prévus provoquant une indisponibilité chez plusieurs clients) : 44 secondes (2016 : 0 secondes).

¹ N.B. : Il s'agit d'une information communiquée par Sibelga à Brugel dans son « Rapport sur la qualité des prestations pour le gaz du Gestionnaire du Réseau de Distribution bruxellois Sibelga » (voir également 4.3.2 Qualité de fourniture).

² En 2017, suite à l'effondrement de la voirie chaussée de Louvain à Saint-Josse-Ten-Noode, les habitants de 8 maisons ont dû être évacués pendant plusieurs jours en raison de problèmes d'instabilité du sous-sol. Pour les mêmes raisons, Sibelga a dû couper physiquement l'alimentation en gaz de ces habitations. L'alimentation de ces habitations n'a pu être rétablie qu'après accord des autorités communales. Cet incident, à lui seul, représente 33% de l'indisponibilité alors qu'il ne s'agit pas réellement d'une indisponibilité, les habitants ayant été évacués pour raison de sécurité. En réalité, l'indisponibilité totale par client en 2017 se situerait plutôt autour de 1 minute et 28 secondes.

La scission et l'intégration des réseaux (voir 5.3 Scission des réseaux avec Eandis) ainsi que l'adjonction de la nouvelle station de réception « Forêt de Soignes » en 2018 concourront à l'amélioration de la sécurité d'approvisionnement des réseaux.

4.4.4 Qualité de la fourniture - Pression

Dans les réseaux MP et BP, la pression du réseau est mesurée en continu à des endroits stratégiques.

Le réseau MP comporte neuf télémesures de pression, en complément des mesures effectuées dans les stations de réception, ainsi que de 39 enregistreurs de pression. Pour le réseau BP, Sibelga dispose de 145 enregistreurs de pression.

En 2017, nous avons reçu 81 appels de clients nous signalant des problèmes de pression. De ces demandes d'interventions, 51% étaient justifiées mais n'avaient pas de lien avec le réseau. En effet, elles avaient la plupart pour origine des problèmes dus à un défaut lié au compteur de gaz. Le solde restant des demandes d'interventions (49 %) était dû à des problèmes liés à une défaillance dans l'installation du client, alors que la pression du réseau était conforme.

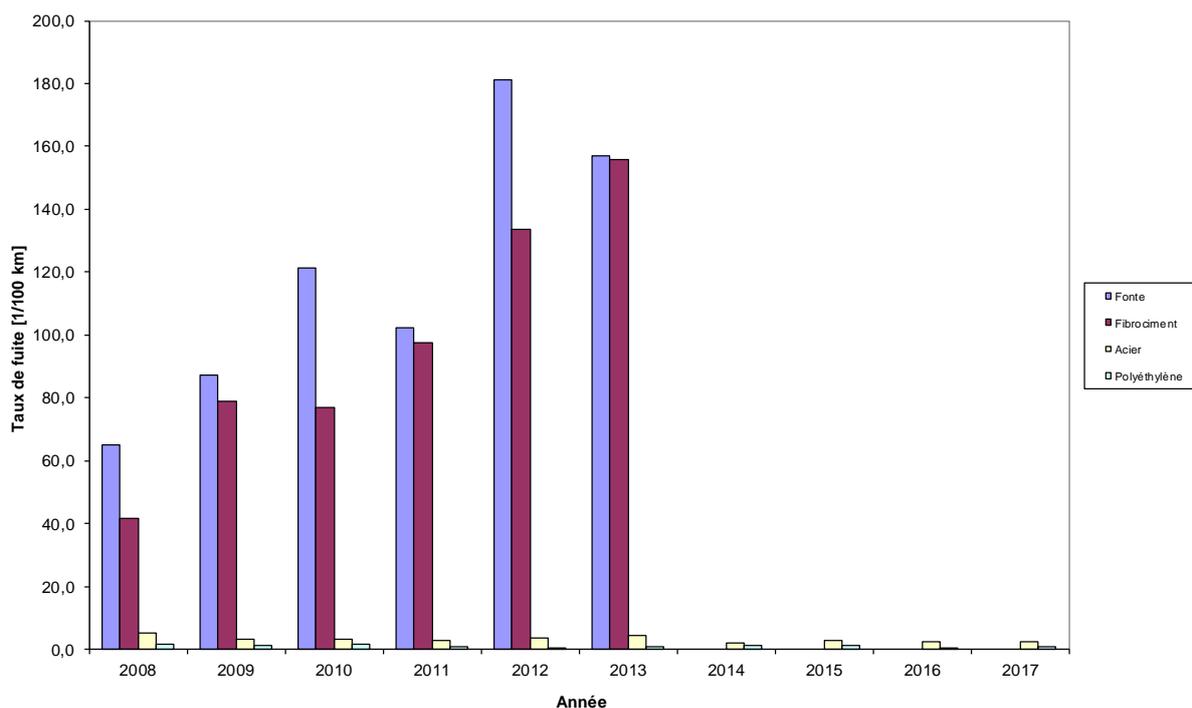
4.4.5 Qualité des équipements - Fiabilité des canalisations

La fiabilité des canalisations est surveillée en permanence au moyen de sondages périodiques dans le réseau. Sibelga applique un rythme de contrôle moyen plus élevé que celui prescrit par les dispositions légales (contrôle tous les cinq ans). La périodicité des contrôles est déterminée en fonction du type de matériau³. Les canalisations en acier et en PE sont vérifiées tous les trois ans. En 2017, quelques 1.036 km de canalisations (sur un total de 2.913 km) ont ainsi été contrôlés.

Toutes les fuites constatées sont documentées dans un rapport annuel qui est remis au SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie.

Le graphique 4.4.5 - 1 représente le nombre de fuites réparées dans le réseau BP par 100 km en fonction du type de matériau.

³ Par le passé, les canalisations en fonte et en fibrociment étaient contrôlées chaque année quant à la présence de fuites.



Graphique 4.4.5 – 1 – Évolution du taux de fuites réparées sur les réseaux BP

Le nombre de fuites par 100 km des canalisations en fonte ou en fibrociment était en moyenne dix fois plus élevé que dans le cas des canalisations en acier ou en PE. Fort de ce constat, Sibelga a atteint son objectif d'éliminer totalement les canalisations en fonte grise et en fibrociment fin 2014.

En 2017, le taux de fuites réparées par 100 km de canalisations BP est de 2,37 pour les canalisations en acier et de 0,83 pour les canalisations en PE.

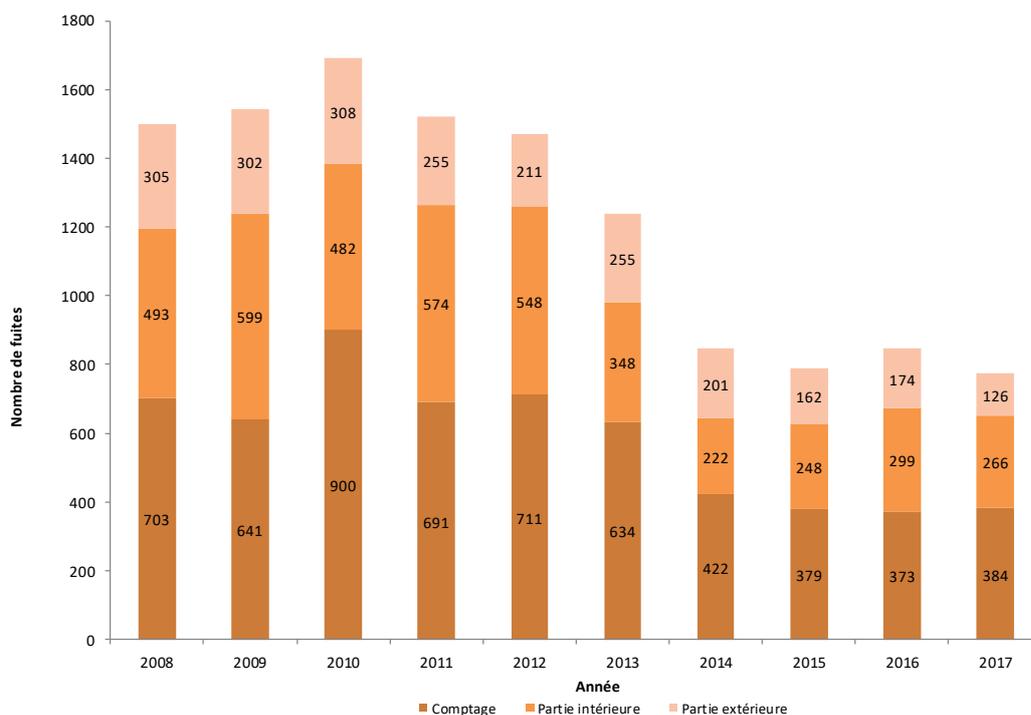
Les canalisations MP en acier sont préservées de la corrosion par 68 postes de protection cathodique.

Un autre critère d'évaluation de l'état des canalisations pourrait être leur ancienneté : nos analyses n'ont pas encore démontré à ce jour de corrélation entre l'ancienneté des canalisations et le taux de fuites.

4.5 Raccordements BP

Sibelga dispose en permanence de personnel ainsi que d'un numéro de téléphone spécifique pour répondre immédiatement aux appels d'odeurs gaz de la clientèle.

En 2017, 776 fuites ont été réparées sur des raccordements BP, dont 126 sur la partie extérieure et 650 sur la partie intérieure. Le graphique 4.5.1 représente le nombre de fuites réparées sur les raccordements en fonction de la localisation de la fuite.



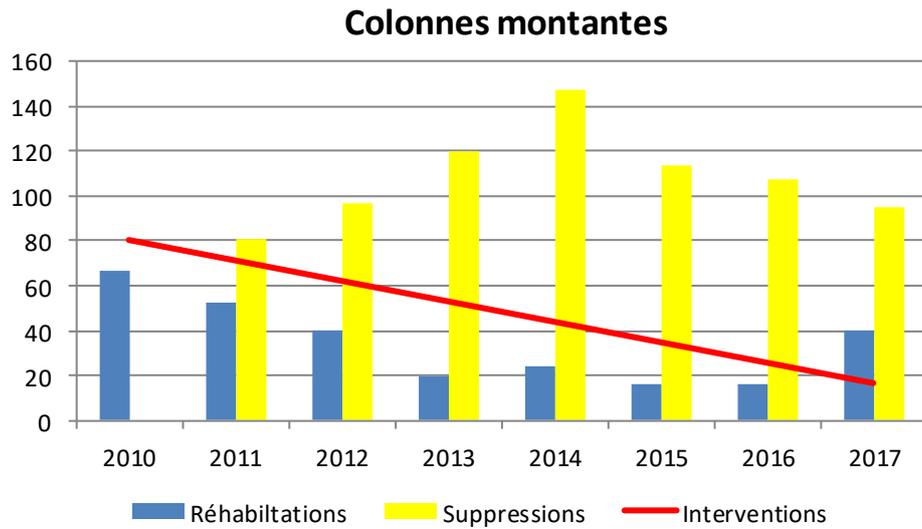
Graphique 4.5.1 – Évolution des fuites réparées sur branchements BP

En 2017, le taux des fuites réparées par 100 branchements est de 0,408 (2016 = 0,446), comptage compris. Si nous faisons abstraction du comptage, ce taux descend à 0,206 (2016 = 0,249).

En 2017, les fuites dues aux ensembles de comptage et aux raccords filetés représentent 78 % des fuites réparées sur les branchements (2016 et 2015 = 75%).

Les divers éléments constitutifs des branchements à l'origine des fuites réparées ont permis l'établissement de critères de « vétusté » des branchements (y compris ceux des colonnes montantes). Ces critères ou caractéristiques spécifiques (branchements en plomb, raccords filetés sans bourrelet, robinets compteur ¼ de tour avec écrou de serrage, robinets compteur ½ tour, etc.), ainsi que l'absence d'organe de coupure sur la partie extérieure des branchements sont utilisés pour l'établissement des programmes préventifs de rénovation et/ou de réhabilitation des branchements et des colonnes montantes. L'analyse approfondie des fuites réparées annuellement a montré que nous devons mettre l'accent, en particulier, sur le remplacement systématique des branchements en plomb, sur le remplacement au fil de l'eau des branchements en acier asphalté âgés de plus de 60 ans et des branchements sans vanne et, également, sur la suppression, la réhabilitation et la rénovation des colonnes montantes (voir 7.6 et 8.6 Raccordements BP).

Ces dernières années, on remarque une diminution progressive des fuites sur branchements. Cette diminution témoigne des effets positifs des politiques de remplacement de branchements « vétustes » ainsi que du remplacement systématique des compteurs à membrane (voir 4.6.3 Qualité des équipements – Fiabilité des comptages). Le graphique 4.5.2 relatif à l'évolution annuelle du nombre d'interventions sur les colonnes montantes illustre également les effets bénéfiques de la politique d'investissement mise en place par Sibelga pour ces installations à caractères vétustes.

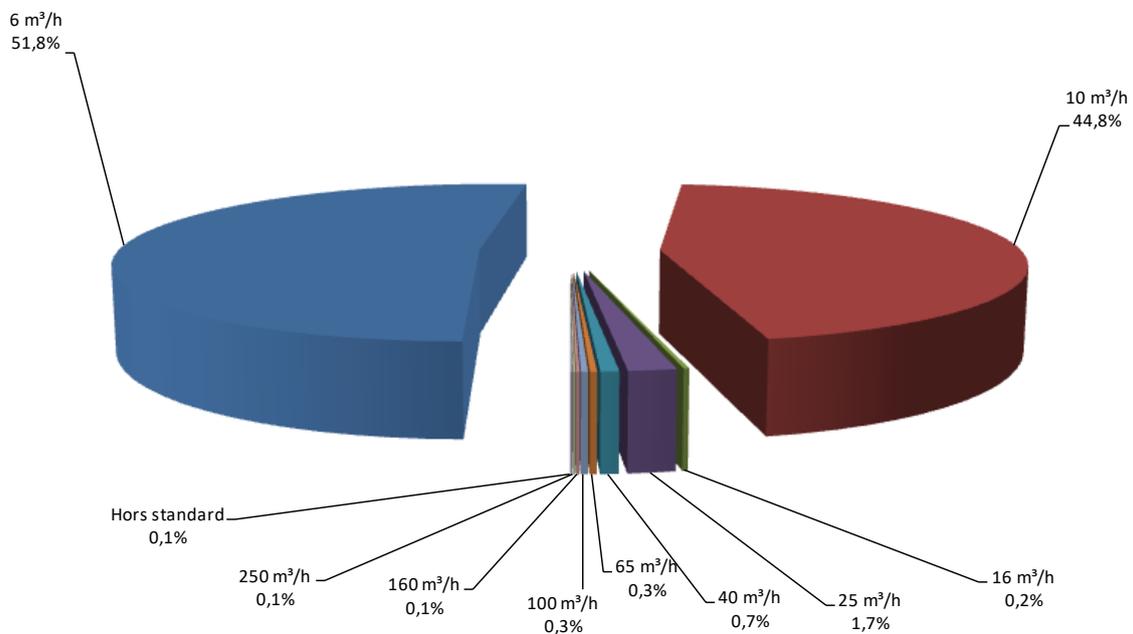


Graphique 4.5.2 – Quantité de réhabilitations et de suppressions de colonnes montantes versus évolution des interventions suite défauts sur colonnes montantes

4.6 Compteurs de gaz

4.6.1 Description du parc de compteurs

Fin 2017, le parc des compteurs gaz de Sibelga était composé de 504.894 compteurs. Le graphique ci-dessous donne leur répartition par calibre :



Graphique 4.6.1 – Répartition du parc de compteurs par calibre

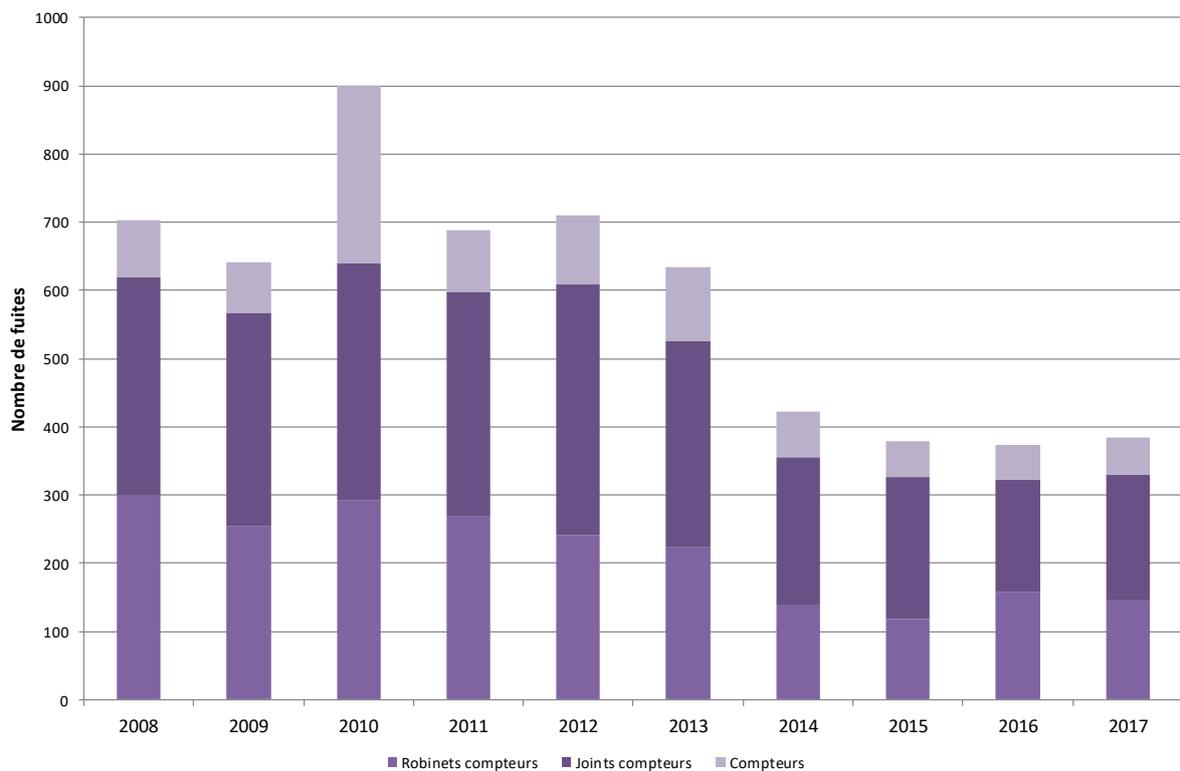
Fin 2017, 429.701 points de fournitures étaient actifs.

4.6.2 Qualité de fourniture - Pression

Comme signalé en 4.4.4 Qualité de la fourniture – Pression des réseaux MP et BP, les compteurs gaz sont à l’origine de +/- 28 problèmes de pression en 2017. Il s’agit principalement de compteurs bloqués.

4.6.3 Qualité des équipements - Fiabilité des comptages

En 2017, 384 fuites ont été réparées sur les parties comptage des raccordements. Le graphique 4.6.3 représente le nombre de fuites réparées sur les parties comptage, en fonction de la localisation de la fuite.



Graphique 4.6.3 – Évolution des fuites réparées sur le comptage

En 2017, le taux de fuites réparées au niveau du comptage par 100 compteurs est de 0,076 (2013 = 0,127, 2014 = 0,084, 2015 = 0,075, 2016 = 0,074).

L’analyse approfondie des fuites réparées annuellement a montré que nous devons mettre l’accent, en particulier, sur le remplacement systématique des compteurs de type bitubulaire par des compteurs de type monotubulaire lors de l’exécution de travaux nécessitant le renouvellement de la partie intérieure des branchements. En effet, le report des tensions mécaniques dues aux installations intérieures de notre clientèle peut être à l’origine de fuites sur les trois composants du comptage (robinets, joints, compteurs), mais essentiellement sur les joints. Il s’avère que les comptages constitués de compteurs monotubulaires sont moins sensibles à ce phénomène.

5 ANALYSE DES FACTEURS EXTERNES

Nous allons aborder dans ce chapitre les facteurs externes qui ont un impact sur l'évaluation de l'état de nos assets : les incidents, les évolutions de charge, les travaux de tiers ou les changements de la législation.

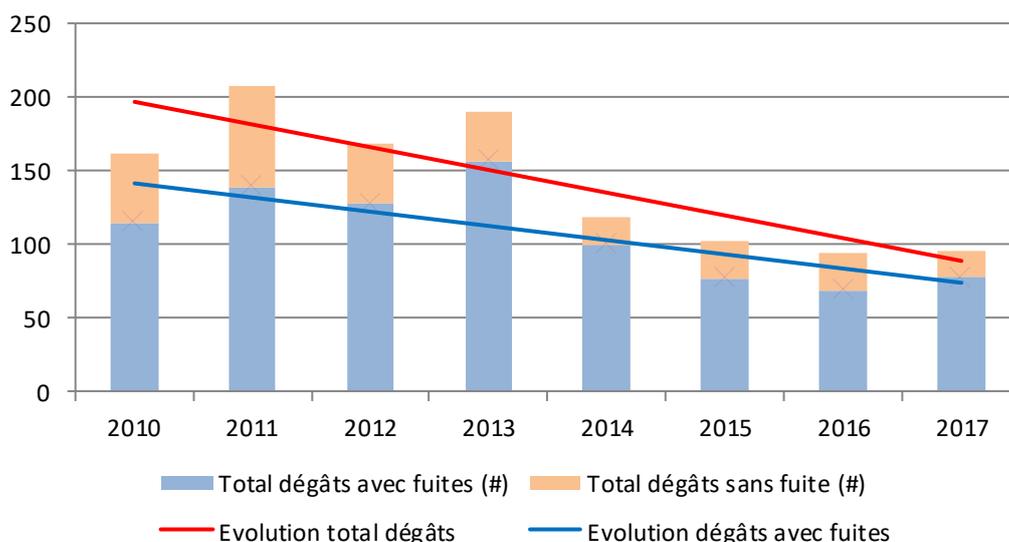
5.1 Incidents

En 2017, nous avons eu à déplorer trois incidents importants sur les réseaux de gaz :

- Le 18 mars 2017, chaussée de Waterloo n° 192 à Saint-Gilles : explosion dans une maison abritant un commerce et trois appartements, suspicion d'une fuite sur l'installation intérieure client.
- Le 25 mars 2017, avenue Evariste de Meersman n° 70 à Berchem-Sainte-Agathe : explosion dans une maison abritant un commerce et deux appartements, suspicion d'une fuite sur l'installation intérieure client.
- Le 7 septembre 2017, chaussée de Louvain n° 258 à Saint-Josse-Ten-Noode : affaissement de la voirie suite à une fuite au réseau de distribution d'eau. Conséquences : (1) coupure et mise hors service de conduites mère du réseau de distribution de gaz et (2) interruption de l'alimentation en gaz de 23 clients pendant plusieurs jours (voir 4.4.3 Qualité de fourniture – Continuité de fourniture et sécurité d'approvisionnement).

Ces incidents ne remettent en cause (1) ni l'état de nos réseaux, (2) ni la mise en œuvre de notre « Plan Sécurité » (voir 6.3).

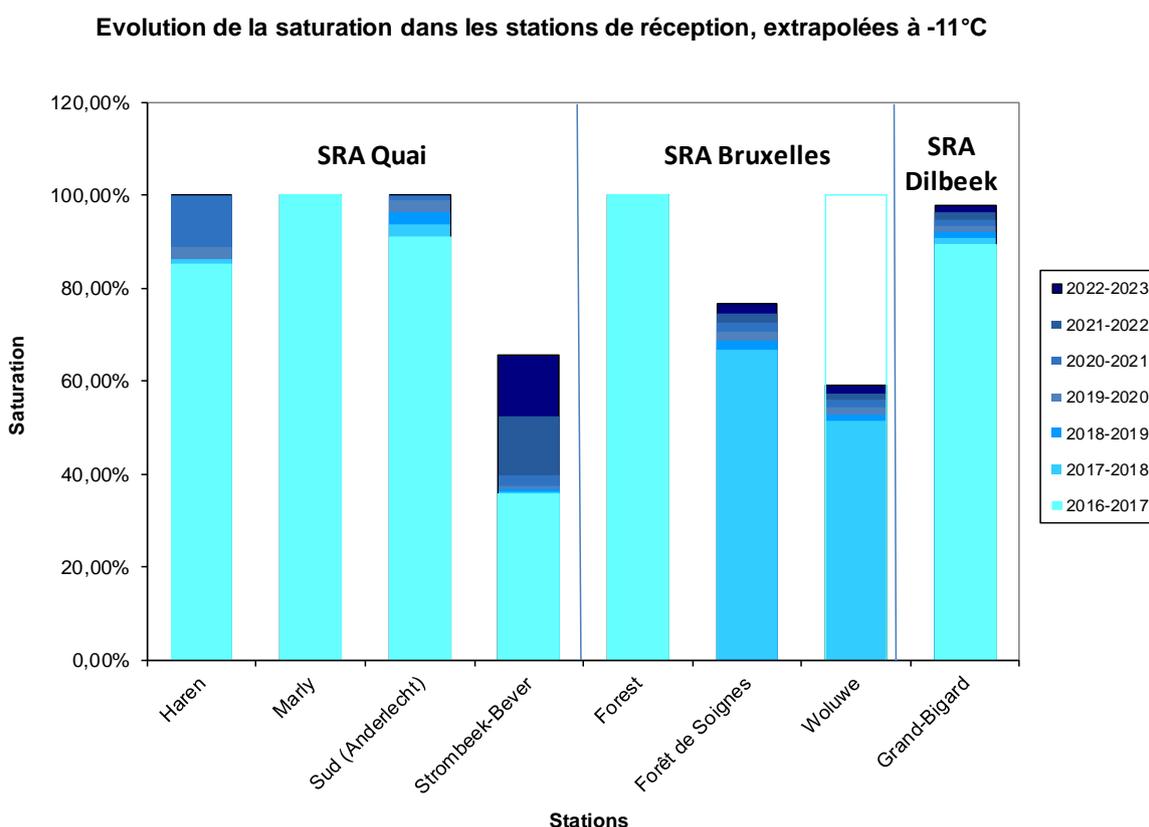
En effet, comme le montre le graphique 5.1, les dégâts relevés sur les canalisations de distribution MP et BP ainsi que sur les branchements de Sibelga, et identifiés comme des dégâts imputables à un tiers, ont tendance à diminuer.



Graphique 5.1. – Evolution du nombre total de dégâts provoqués par des tiers sur les installations Sibelga

5.2 Évolution de la charge des stations de réception

Le graphique 5.2.1 représente une estimation de l'évolution de la charge des différentes stations de réception pour les 5 prochaines années. Cette estimation est calculée à partir de la pointe de consommation durant l'année gazière 2016-2017 (01/10/2016 au 30/09/2017 – voir 4.3.1 Charge des stations de réception) et extrapolée à -11 °C de température équivalente. Nous avons tenu compte d'un taux de croissance annuel du débit à la pointe hivernale de 1,5 %⁴.



Graphique 5.2.1 – Prévisions d'évolution des charges aux stations de réception

Comme signalé dans nos précédents plans d'investissement, en vue de pérenniser la sécurité d'alimentation de ses réseaux et de, notamment, résoudre, à plus long terme, les problèmes de dépassement des mises à disposition des stations de réception Forest et Woluwe (SRA Bruxelles), Sibelga a prévu :

- la mise en service d'une nouvelle station de réception Fluxys « Forêt de Soignes » au sud de la Région de Bruxelles-Capitale en 2018 ;

⁴ N.B. : Le dimensionnement des réseaux est déterminé à partir du débit horaire qu'il faut pouvoir assurer à la pointe. Pour les réseaux gaz, on estime que ce débit maximum sera atteint à -11°C. À -11°C, les chaudières sont utilisées à plein régime ce qui implique : (1) un coefficient maximum de foisonnement pour le fonctionnement des chaudières et (2) un rendement énergétique moindre/dégradé des chaudières (en effet, le rendement d'une chaudière à condensation diminue en fonction de sa charge).

L'évolution annuelle des ventes de gaz n'a donc qu'un impact indirect sur le dimensionnement des réseaux qui est de fait conditionné par la pointe.

Ainsi, il se peut très bien qu'il faille prévoir un renforcement des réseaux puisque nous prévoyons une croissance du débit de pointe, alors que paradoxalement les prévisions des ventes annuelles de gaz évolueraient à la baisse pour diverses raisons (exemples : le remplacement des chaudières « Basse Température » par des chaudières à condensation, l'augmentation des performances énergétiques des bâtiments, etc.)

- la scission des réseaux avec Eandis (voir paragraphe suivant).

Suite aux investissements réalisés et en cours de réalisation, nous constatons que nous sommes en passe d'atteindre nos objectifs. En effet :

- aujourd'hui, si plusieurs stations de réception approchent leur débit de mise à disposition, contrairement au passé plus aucune ne le dépasse ;
- à partir de 2018, après mise en service de la nouvelle station de réception « Forêt de Soignes », l'alimentation des réseaux de Sibelga de la SRA Bruxelles est assurée à très long terme⁵.

N.B. : Cette nouvelle station sera également utile pour répondre aux besoins futurs des îlots créés lors du phasage de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H (voir 5.4 Passage du gaz L au gaz H).

5.3 Scission des réseaux avec EANDIS (SRA Iverlek-Dilbeek et Sibelga Bruxelles)

Pour mieux pouvoir adapter le développement des réseaux de distribution à leurs besoins spécifiques, Sibelga et Iverlek ont décidé de scinder complètement leurs réseaux.

En vue de la réalisation de cette scission, différentes études de réseaux ont été effectuées en collaboration avec les différents gestionnaires de réseaux concernés, à savoir Sibelga et Iverlek. Ces études ont permis d'identifier le meilleur compromis technico-économique entre les divers aspects de ce projet.

La Figure 5.3 illustre une représentation schématique de la configuration actuelle de nos réseaux.

⁵ N.B. : La répartition des mises à disposition entre les stations de réception sera probablement revue après mise en service de la nouvelle station « forêt de Soignes », et après scission et intégration des réseaux.

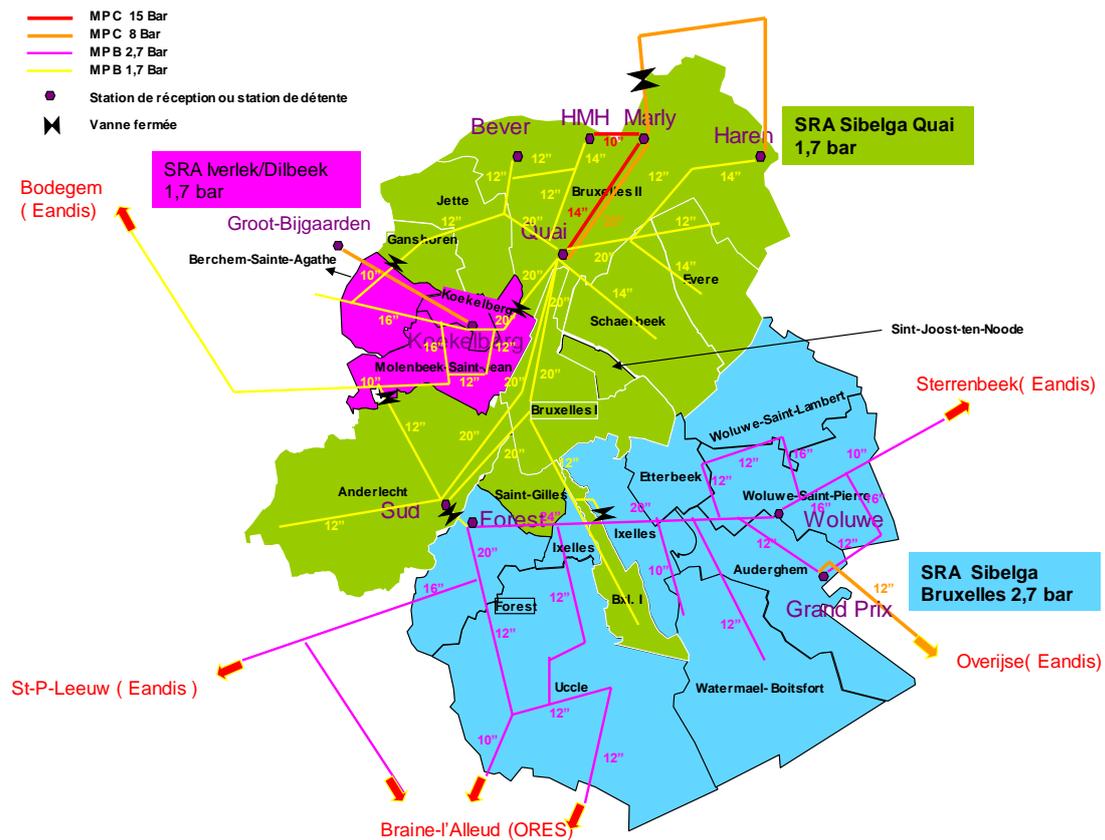


Figure 5.3 a – Représentation schématique du réseau MP actuel

Le scénario de la scission du réseau au sein de la SRA Iverlek-Dilbeek a déjà été élaboré :

- Scission des réseaux de Sibelga et d'Iverlek
- Intégration du réseau de Sibelga, alimenté par la station de réception Grand-Bigard, dans la SRA Sibelga Quai (pour rappel, la pression d'exploitation de la SRA Iverlek-Dilbeek a déjà été adaptée de 1,3 bar à 1,7 bar).

Aucun investissement de la part de Fluxys n'est nécessaire dans ce projet.

Aujourd'hui, l'intégration des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean dans la SRA Quai est techniquement possible. En effet :

- les travaux nécessaires à la scission des réseaux de la SRA Iverlek/Dilbeek sont terminés ;
- les pressions d'exploitation des réseaux de la SRA Iverlek/Dilbeek et de la SRA Quai ont été harmonisées (1,7 bar) ;
- les travaux préparatoires à l'intégration des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean dans la SRA Quai sont également terminés.

Néanmoins, compte tenu du fait que la réalisation de la conversion du gaz L vers le gaz H des réseaux de Sibelga (1) est prévue à court terme et (2) implique un découpage de nos réseaux en îlots (voir 5.4 Passage du gaz L au gaz H), Sibelga propose de réaliser l'intégration de ses réseaux en parallèle avec la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, soit de 2021 à 2022.

Après la réalisation de ce scénario, le réseau de gaz de Sibelga sera donc divisé en deux SRA (SRA Sibelga Quai et SRA Sibelga Bruxelles), au lieu de trois actuellement, selon le schéma de la figure 5.3 b. ci-après :

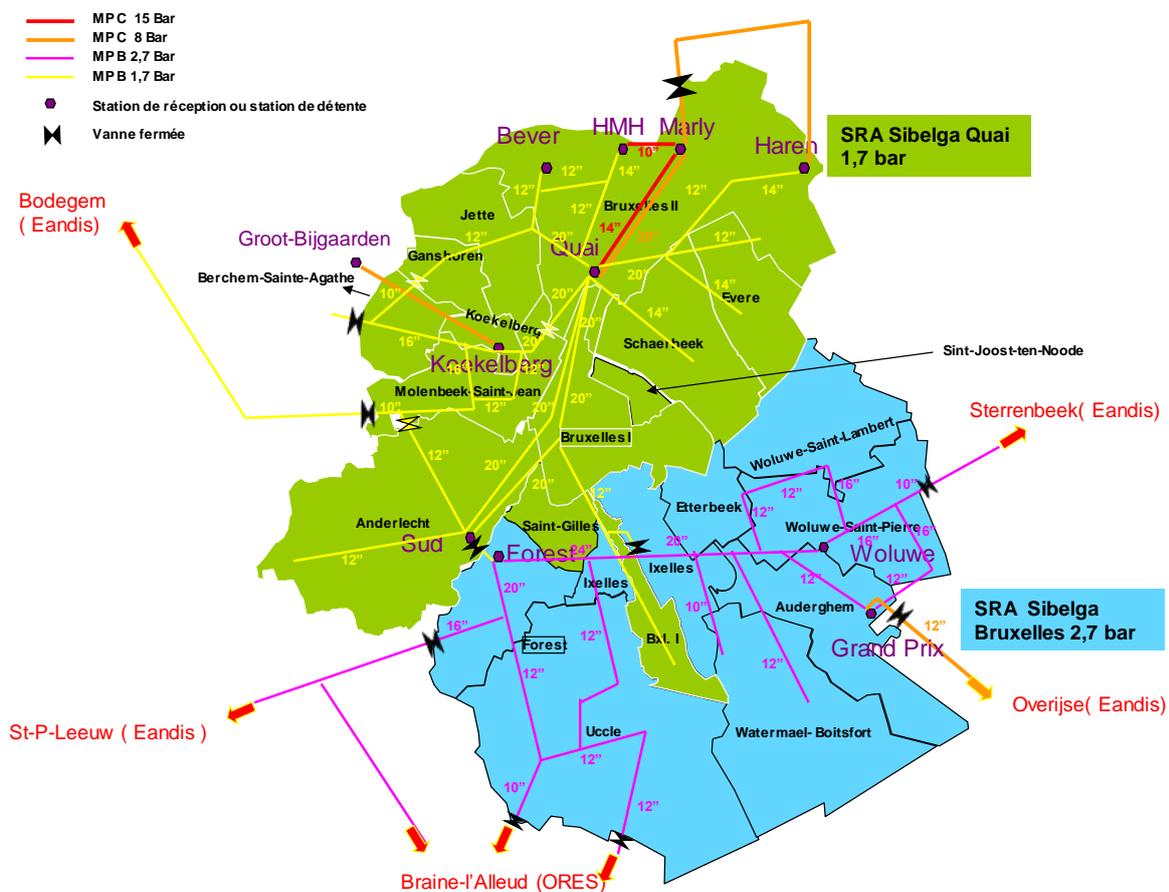


Figure 5.3 b – Représentation schématique du réseau MP après intégration des SRA Iverlek et Quai

Pour rappel, la scission de la SRA Bruxelles ne pourra se faire qu’après construction d’une nouvelle station de réception dénommée « Keiberg » à Zaventem. La construction de cette station, prévue initialement en 2012, a été postposée à 2019 suite à de multiples recours contre les projets d’Eandis et de Fluxys. A ce jour, alors que les travaux de Fluxys avaient débuté, un nouveau recours a été introduit contre le projet Fluxys (voir 5.7.5 Recours en annulation et en suspension) ce qui a conduit Fluxys à mettre son chantier à l’arrêt pour une période indéterminée. Cependant, Fluxys espère pouvoir relancer ses travaux en 2019, puisqu’un nouvel emplacement a été trouvé pour la construction de cette station.

En parallèle, en vue de préparer l’avenir et d’être en mesure de satisfaire toutes les demandes d’alimentation des clients, tout en garantissant l’optimum en termes d’exploitation des réseaux, Sibelga a élaboré un schéma directeur en vue de définir les grandes lignes de la future structure de ses réseaux primaires que sont les réseaux moyenne pression.

Pour ce faire, il faut bien entendu tenir compte de la scission des réseaux, mais aussi d’autres facteurs tels que :

- l’évolution des consommations,

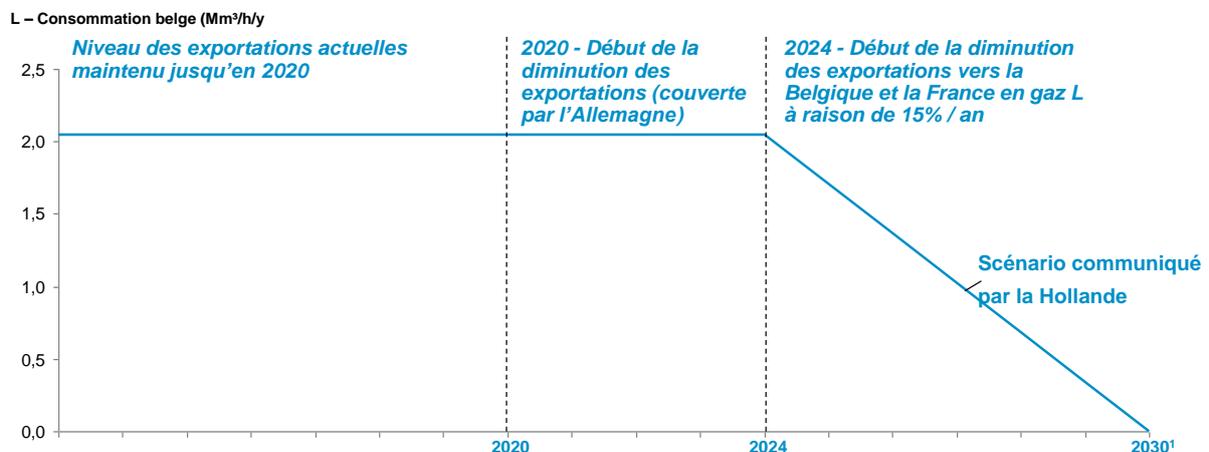
- les zones de développement urbain (cf. Accord de gouvernement régional 2014/2019⁶ – Déclaration de politique générale – Plan Régional de Développement Durable),
- la conversion L → H des réseaux (voir point 5.4),
- les effets possibles des pointes hivernales,
- la volonté de simplifier au maximum la gestion des réseaux en vue d’assurer une meilleure sécurité d’alimentation des réseaux et, par conséquent, de la clientèle (par exemple, l’harmonisation des pressions ; une seule station agrégée pour l’ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, le bouclage de réseaux, la construction d’une nouvelle station de réception, etc.).

Ce schéma directeur s’oriente vers la fusion, en parallèle avec la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, de l’ensemble des SRA de la Région bruxelloise en une seule SRA en 2023.

5.4 Passage du gaz L au gaz H

5.4.1 Contexte

Fin 2012, le Ministère de l’Énergie des Pays-Bas a informé ses collègues étrangers de l’intention des Pays-Bas de mettre graduellement fin aux exportations de gaz L à partir de 2020. Les exportations vers la Belgique et la France seront diminuées à raison de 15% par an à partir de 2024 et se termineront en 2030.



Graphique 5.4.1 – Arrêt des exportations de gaz L par la Hollande aux pays limitrophes

Cette décision fait régulièrement l’objet de discussions au Parlement néerlandais. Vu la fréquence des tremblements de terre, même mineurs, aux Pays-Bas, la production de gaz naturel pourrait être réduite, ce qui pourrait impliquer une diminution prématurée des exportations de gaz L par rapport au scénario ci-dessus. Le tremblement de terre de magnitude 3,4 qui s’est produit le lundi 8 janvier 2018 dans la province de Groningen aux Pays-Bas a relancé les débats sur la nécessité d’arrêter la

⁶ Le gouvernement bruxellois a retenu 10 nouveaux « pôles de développement territorial prioritaires ». Il s’agit des pôles suivants : les sites de Schaarbeek-formation et de Tour & Taxis, complémentaires au développement du Canal – le plateau du Heysel – le pôle Reyers – le Quartier du Midi – le site de la Gare de l’Ouest – le site Josaphat – le pôle Delta-Souverain – le site des Casernes d’Etterbeek et d’Ixelles – le site des Prisons de Saint-Gilles et de Forest – le boulevard Léopold III et le site de l’OTAN.

production de gaz L par les Pays-Bas. Il s'agit du séisme le plus puissant dans cette région depuis 2012, selon l'institut météorologique KNMI. A l'heure actuelle, bien que les Pays-Bas aient décidé d'arrêter complètement la production à Groningen, aucune accélération des programmes de conversion n'est demandée.

Cet état de fait implique la réalisation d'une vaste opération de conversion pour alimenter graduellement avec du gaz H la clientèle alimentée aujourd'hui par du gaz L. Cette opération nécessitera dès lors :

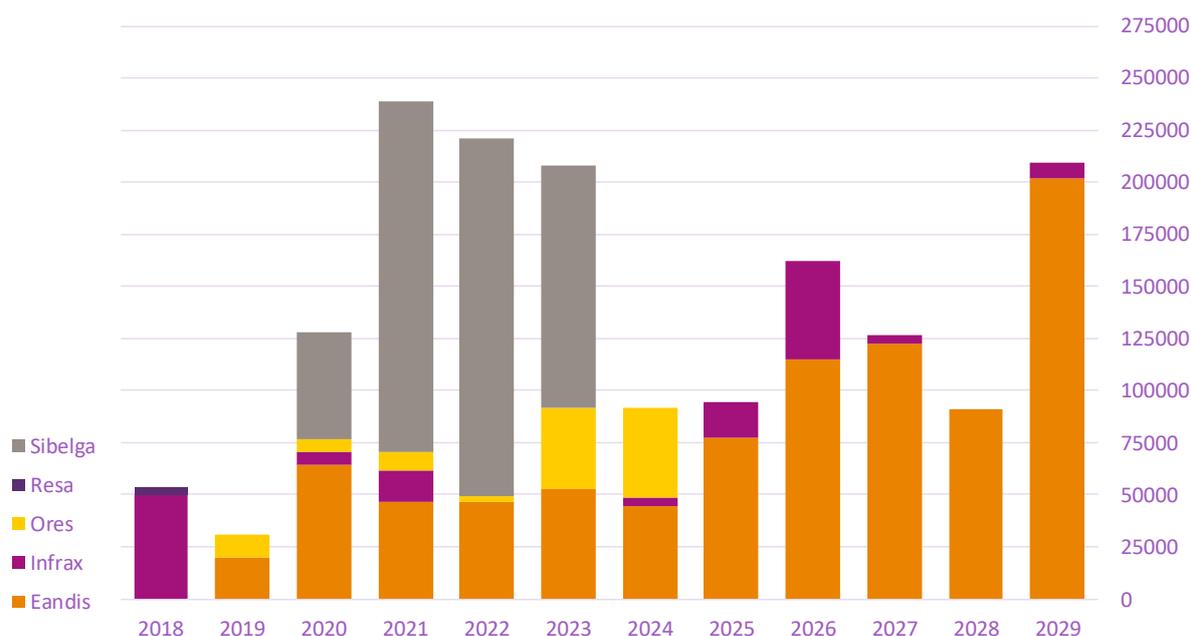
- la réalisation d'opérations de migration au niveau des réseaux de transport et de distribution, nécessitant elles-mêmes d'éventuels travaux d'investissement préparatoires ;
- la compatibilité au gaz H des appareils des clients finals alimentés en gaz L.

5.4.2 Initiatives fédérales

Depuis, 2016, un séquençement indicatif de la conversion a été défini en Synergrid afin de permettre : (1) de laisser le temps de procéder aux éventuelles inspections et adaptations des installations intérieures clients et (2) d'effectuer de manière coordonnée les modifications nécessaires aux équipements et réseaux des divers gestionnaires de réseaux, y compris entre le transport et la distribution.

Synergrid a communiqué un premier projet de planning indicatif aux fournisseurs d'énergie – en présence des gestionnaires de réseau, des régulateurs et des représentants des autorités belges – lors d'une session d'information organisée le 1^{er} juillet 2016. Depuis, seules quelques petites adaptations ont été apportées à ce planning. Le planning pour la Région bruxelloise est resté inchangé. Le scénario envisagé aujourd'hui (voir graphique 5.4 b) prévoit le début de la conversion des réseaux de Sibelga en 2020.

Scénario 2018 - # points d'accès par année



Graphique 5.4.2 – Phasage de conversion des réseaux de distribution du gaz L vers le gaz H

Par ailleurs, les travaux réalisés en Synergrid ont également permis d'élaborer (1) une analyse du risque sécuritaire encouru par les usagers d'appareils à gaz et leur entourage lors de la conversion, (2) une proposition de répartition des rôles et responsabilités partagée avec les fournisseurs d'énergie, et (3) une proposition d'organisation pour la gestion de la communication vers la clientèle. Ces travaux ont été présentés aux autorités fédérales et régionales réunies au sein du groupe de travail Concere et ont débouché sur la mise en place de la campagne de communication fédérale « Le gaz change ». Cette campagne, destinée entre autres à l'attention de la clientèle, a démarré en octobre 2017.

La conversion des réseaux d'Hoboken du gaz L au gaz H (plus de 38.000 clients) a été réalisée en 2018. Comme signalé dans le PI Gaz 2016 – 2020, il s'agit du premier pilote représentatif de ce que sera la conversion des réseaux à Anvers et à Bruxelles⁷.

En parallèle, Gas.be a poursuivi ses travaux destinés à informer les installateurs. Ces travaux ont pour l'essentiel consisté en :

- la rédaction de Codes techniques,
- l'organisation de sessions d'information,
- la mise en place d'un site pour les installateurs gaz.

5.4.3 Conversion de la Région-Bruxelles Capitale

5.4.3.1 Cadre légal et financier

Au niveau régional, différents travaux ont été réalisés par Sibelga pour permettre la mise en place par les autorités d'un cadre permettant une réalisation sûre et pragmatique des opérations de conversion. Ces travaux comprennent notamment :

- une analyse du risque sécuritaire encouru par les utilisateurs d'appareils à gaz⁸,
- une analyse coûts-avantages des modalités techniques de conversion⁹,
- une étude par échantillonnage des caractéristiques techniques du parc d'appareils à gaz en Région de Bruxelles-Capitale¹⁰.

⁷ N.B. : Les conversions des réseaux de Leopoldsborg et Houthalen, réalisées avant la conversion des réseaux d'Hoboken, ne peuvent être considérées comme représentatives de ce que sera la conversion des réseaux de la Région bruxelloise. Ces conversions ne sont pas représentatives principalement pour les raisons suivantes : (1) il s'agit de réseaux construits récemment (dans les années 80), (2) le gaz distribué a toujours été du gaz naturel, (3) les réseaux sont exploités essentiellement en MP B et/ou 100 mbar et (4) le nombre de clients à convertir était limité (Leopoldsborg +/- 3.250 clients, Houthalen +/- 5.250 clients). Si nous faisons une comparaison avec Bruxelles, Anvers et Hoboken : (1) les réseaux sont beaucoup plus anciens, (2) du gaz de ville a été distribué avant la distribution du gaz naturel, (3) les réseaux sont exploités essentiellement à 24 mbar et (4) le nombre de clients à convertir est largement plus important (Bruxelles 500.000, Anvers 276.000, Hoboken 38.000).

⁸ Conversion gaz à Bruxelles – Analyse de risques, Y.C. Wijnia – Asset Resolutions, novembre 2016

⁹ Conversion L-H - Analyse coût-avantage des modalités techniques de conversion, Sibelga, novembre 2016

¹⁰ Conversion L-H – Evaluation statistique des caractéristiques techniques du parc d'appareils à gaz en Région Bruxelles-Capitale, Sibelga, novembre 2016

Suite notamment à ces travaux, le gouvernement de la région Bruxelles-Capitale a validé, lors de sa session du 22 juin 2017, une note fixant le cadre opérationnel et les modalités de conversion. Cette note fixe principalement les principes suivants :

- la compatibilité au gaz H d'un appareil à gaz est du ressort du propriétaire de l'appareil ; il est encouragé à faire réaliser un contrôle de compatibilité et le cas échéant les adaptations nécessaires par un professionnel de son choix, par exemple dans le cadre du contrôle périodique obligatoire ;
- Sibelga est chargé de préparer et d'exécuter au niveau de la région Bruxelles-Capitale, un large plan de communication visant à informer la clientèle gaz sur les modalités de conversion ;
- Sibelga est chargé d'une mission de financement des opérations de contrôle et d'adaptation des appareils à gaz des utilisateurs du réseau se trouvant dans une situation précaire ou fragilisée.

En novembre 2017, Sibelga a transmis au gouvernement le projet de plan de communication visant à informer la clientèle gaz. Le projet a été validé en janvier 2018. Les campagnes de communication à destination de la clientèle ont été lancées en 2018 que ce soit au niveau fédéral, au niveau régional ou au niveau des gestionnaires des réseaux de distribution. Ainsi, le jeudi 31 mai, la Ministre régionale de l'Énergie et de l'Environnement, Madame Céline Fremault, a lancé la campagne d'information des citoyens bruxellois concernant la conversion du gaz pauvre vers le gaz riche. De son côté, comme prévu dans le plan de communication, 24 mois avant la date effective de la conversion des clients, Sibelga (1) a envoyé un premier courrier d'information aux clients qui seront convertis en 2020 (voir figure 5.4.3.2 Première année) et (2) a mis en ligne un site legazchange.brussels/ qui répond aux questions que pourrait se poser un client Bruxellois, à savoir :

- Quelle est mon année de conversion ?
- Quand et comment serai-je informé ?
- Que dois-je faire ?
- Qui peut vérifier la compatibilité de mes appareils fonctionnant au gaz ?
- Quels sont les appareils concernés ?
- Etc.

Par ailleurs, dans le cadre de la réglementation chauffage PEB¹¹, les autorités ont intégré au contrôle périodique obligatoire des installations de chauffage central : le contrôle de compatibilité et le réglage des appareils fonctionnant au gaz.

5.4.3.2 Planning

À ce jour, le scénario envisagé par Sibelga pour la conversion des réseaux de la Région de Bruxelles-Capitale sur base du planning indicatif fédéral (voir figure 5.4.2 et 5.4.3.2) s'étale sur 4 ans.

¹¹ La réglementation PEB vise à diminuer la consommation d'énergie primaire et les émissions de CO₂ liées à l'exploitation des bâtiments (Performance Énergétique des Bâtiments).

- Première année (51.000 clients)
- Deuxième année (162.000 clients)
- Troisième année (177.000 clients)
- Quatrième année (117.000 clients)

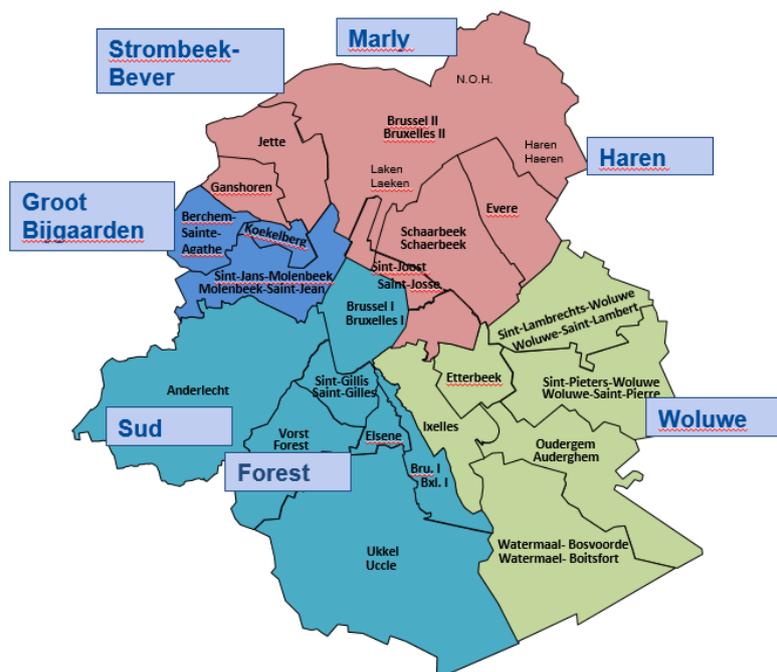
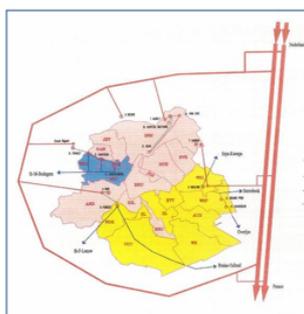


Figure 5.4.3.2 – Phasage de conversion des réseaux de la Région de Bruxelles-Capitale

5.4.3.3 Investissements préparatoires

Les premiers investissements, réseaux uniquement, requis pour commencer la conversion des réseaux bruxellois en 2020 ont été intégrés dans le plan d'investissement 2017 – 2021. Ces investissements devront être complétés en fonction : (1) des enseignements tirés de la conversion des réseaux de Hoboken (pilote) et (2) des résultats des études détaillées, encore à réaliser, en vue d'adapter les réseaux de Sibelga pour que l'alimentation de la clientèle soit assurée pendant toutes les phases de la conversion. Ces études seront réalisées en collaboration étroite avec Fluxys. Dans tous les cas, le cadre opérationnel annoncé par le gouvernement de la région Bruxelles-Capitale devrait permettre de limiter la création d'îlots lors des phases de conversion, et donc les investissements préparatoires nécessaires pour cet îlotage (placements de vannes). Actuellement, compte tenu des premiers retours d'expérience de la conversion des réseaux de Hoboken, Sibelga a prévu la création de 4 îlots correspondant aux 4 phases de la conversion des réseaux de la Région bruxelloise du gaz L vers le gaz H (voir figure 5.4.3.2).

5.5 Changements de la législation

5.5.1 Gestion du parc de compteurs

L'obligation légale de remplacer systématiquement les compteurs gaz à parois déformables dans la trentième année qui suit leur fabrication a été supprimée dans l'arrêté royal du 3 août 2012 relatif au suivi en service des compteurs de gaz utilisés en milieu résidentiel, milieu commercial et milieu

industriel léger. Cette obligation reste cependant d'application pour tous les compteurs en service, fabriqués avant 1982¹².

Depuis 2012, exception faite pour les compteurs en station, la décision de remplacer une série de compteurs se fait uniquement sur base de tests réalisés à la demande du service de la Métrologie du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie sur des échantillons de ces séries, dans le cadre de la législation spécifique. En fonction des résultats des contrôles, le service de la Métrologie impose chaque année le remplacement de certaines séries de compteurs.

Pour les compteurs en stations de réception, une période de transition est prévue jusque fin 2020 pour arriver à l'introduction des contrôles et révision/réétalonnage ou au renouvellement systématique des compteurs tous les 15 ou 30 ans. Sibelga a opté pour le remplacement systématique de ses compteurs en stations de réception.

À ce jour, Sibelga a prévu une enveloppe budgétaire pour le remplacement annuel, à partir de 2018, de 2.000 compteurs pour raison métrologique. Compte tenu de l'incertitude quant aux résultats obtenus lors des futurs contrôles, cette enveloppe devra sans doute être adaptée dans le futur.

5.5.2 Smart Metering

Dans le cadre de la directive 2009/72/EC, plusieurs études Coûts-Bénéfices ont été effectuées en Belgique. En termes financiers, les business cases du Smart Metering disponibles sur le plan belge (dont les 3 business cases réalisés dans les 3 Régions et communiqués aux autorités européennes en 2012) sont généralement globalement négatifs au niveau du marché dans son ensemble et plus particulièrement négatif pour le gestionnaire de réseau de distribution qui en supporte l'essentiel des coûts en tant que gestionnaire du comptage.

Par rapport aux compteurs électriques, le business case pour les compteurs gaz est d'autant plus défavorable que les GRD ne pensent pas pouvoir faire des ouvertures et fermetures de compteurs à distance.

Les études réalisées en Belgique ont mené à la conclusion qu'un déploiement massif de compteurs intelligents électricité et gaz en Belgique n'était pas rentable. Cette conclusion exempte donc la Belgique d'un déploiement massif de compteurs intelligents avant 2020.

Cependant, la majorité des pays de l'Union Européenne a décidé de lancer un déploiement massif de compteurs intelligents électricité ce qui génèrera sans doute une pression sur les quelques pays où le déploiement massif a été estimé non rentable. D'une part, il est clair que le compteur intelligent électricité deviendra la norme en Europe et il est fort probable qu'à un certain moment nous aurons des difficultés à trouver des fournisseurs de compteurs électriques classiques, adaptés au marché

¹² N.B. : Dans le cadre de l'application de l'A.R. de 1972, seuls les compteurs actifs ont été remplacés. En conséquence, malgré la publication d'un nouvel A.R., l'A.R. de 1972 reste d'application pour les compteurs fabriqués avant 1982 et inactifs par le passé lorsqu'ils redeviennent actifs (→ remplacement du compteur).

européen; d'autre part, nous pouvons nous attendre à une pression politique de la part de la Commission Européenne.

Pour ces raisons, Sibelga estime que le déploiement de compteurs intelligents électricité sera tôt ou tard inévitable. Afin de se préparer à un tel déploiement, Sibelga est convaincu qu'il faut mettre en place un pilote Smart Metering avec comme but, non seulement de valider les technologies choisies, mais avant tout d'implémenter tous les processus business. Un tel pilote permettra à Sibelga d'acquérir l'expérience nécessaire pour démarrer un déploiement massif dans un délai relativement court. Dans ce pilote, initialement il était prévu de mettre l'accent essentiellement sur les compteurs électriques et accessoirement sur les compteurs intelligents gaz. Ce pilote avait pour but d'offrir à Sibelga l'opportunité de développer une expertise relative au Smart Metering gaz qui pourrait se révéler utile à plus long terme.

Dans le cadre d'un tel pilote, Sibelga avait donc prévu le placement de 5000 compteurs intelligents électricité et 500 compteurs intelligents gaz. Cependant, compte tenu des orientations prises aujourd'hui par les ordonnances gaz et électricité, Sibelga compte suspendre le placement des compteurs gaz prévu.

Les deux raisons principales de ce revirement sont :

- l'incertitude sur la technologie de communication des compteurs électricité (le PLC envisagé jusqu'ici ne se prêtant pas à un déploiement de niche), alors que l'option retenue est d'utiliser le compteur électricité comme gateway pour le compteur gaz, dans une logique de déploiement géographique optimisé ;
- les très faibles perspectives de déploiement retenues dans l'ordonnance gaz, combiné aux coûts fixes relativement importants de mise en œuvre des solutions techniques rendent aujourd'hui le placement de compteurs intelligents gaz « non financièrement raisonnable », même pour le segment DEE.

5.6 Demandes externes

Bien que ce soit en diminution ces dernières années, notre société est encore régulièrement sollicitée dans le cadre de projets visant l'amélioration de la mobilité, le développement des activités industrielles, la mise à disposition de nouveaux logements, etc.

En général, ces projets sont ambitieux et découpés en phases qui s'étalent sur plusieurs années. Les plannings de réalisation des travaux sont souvent adaptés au gré de l'obtention des autorisations de chantier et des budgets alloués. Malgré leur importance, ces travaux ne sont pas souvent programmables à moyen ou long terme. Le fait que certains travaux ne puissent être réalisés qu'en période estivale (du mois de mai au mois de septembre) pour des raisons de sécurité d'alimentation de nos réseaux, rend leur planification d'autant plus problématique.

Ces dernières années, nous avons surtout été sollicités par la STIB¹³ pour la mise en site propre des voies de tram et par Vivaqua pour la réhabilitation des égouts, mais aussi par des maîtres d'œuvre de grands projets immobiliers impliquant un réaménagement des voiries. Ces projets nécessitent, généralement à **court terme**, le déplacement ou l'extension d'infrastructures indispensables à la sécurité d'alimentation de notre clientèle. Il n'est pas toujours possible de répondre à l'attente du client, Sibelga n'étant pas toujours maître de son planning en raison de divers facteurs externes (voir 5.7 Facteurs non maîtrisables).

Par ailleurs, nous pensons possible des développements dans le domaine des véhicules équipés au gaz naturel et de l'injection de biométhane dans nos réseaux.

5.7 Facteurs non maîtrisables

5.7.1 Conditions climatiques

Comme signalé ci-avant, certains travaux ne peuvent être réalisés qu'en période estivale (du mois de mai au mois de septembre) pour des raisons de sécurité d'alimentation de nos réseaux.

Cette exigence de Sibelga est due au lien étroit qui existe entre la charge d'un réseau de distribution et les conditions climatiques (Région bruxelloise : plus de 80 % de la consommation est due aux besoins de chaleur). Ainsi plus il fera gris, plus il y aura des précipitations, du vent, et plus il fera froid :

- plus la consommation de la clientèle augmentera ;
- plus la réserve de capacité de transport du réseau de distribution diminuera ;
- moins on pourra se priver des capacités d'injection et de transport dans nos réseaux.

L'indisponibilité des installations de distribution qui font partie de l'épine dorsale de nos réseaux et qui assurent l'alimentation de ces réseaux (exemples : station de réception, stations de détente, conduites mères sortie stations, traversées d'ouvrage d'art, etc.) doit être limitée à la période estivale lorsque les besoins en capacité de transport d'énergie sur nos réseaux sont faibles. A défaut, il faut prévoir des travaux « complémentaires »¹⁴ (voir 5.7.2 ci-dessous) en vue d'assurer l'alimentation des réseaux en période hivernale.

Généralement, les investissements¹⁵ nécessaires pour ces travaux « complémentaires » deviennent rapidement disproportionnés par rapport aux coûts d'une adaptation du planning des travaux.

¹³ Demandes les plus récentes : ligne tram n° 9, métro Nord.

¹⁴ Exemples : déplacement point d'injection, pose en caniveau, forage dirigé, etc.

¹⁵ Ces investissements pourraient rapidement atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros et pourraient dépasser le million d'euros.

Voici deux exemples marquants de projets problématiques en raison de leur situation à proximité d'un point d'injection indispensable à l'alimentation des réseaux de Sibelga :

- Le projet de liaison de la STIB (tram n° 9) entre la place Simonis à Koekelberg et le parking C des palais du Heysel à Laeken (point d'injection concerné : la station de réception Bever nécessaire à l'alimentation du réseau MP B).
- Le projet de rénovation du tunnel Léopold II à Molenbeek-Saint-Jean (point d'injection concerné : le poste de détente Réseau Jennart nécessaire à l'alimentation du réseau BP).

5.7.2 Délai souhaité par le client versus délai d'exécution des travaux Sibelga

Le délai d'exécution, de certains projets, souhaité¹⁶ par le maître d'œuvre d'un projet est parfois contradictoire avec les délais nécessaires à Sibelga pour :

- la livraison d'équipements « non standards » / « hors-normes »¹⁷ nécessaires aux travaux de Sibelga (6 mois et plus : vannes, régulateurs stations, compteurs stations, etc.) ;
- la mise en œuvre de techniques de pose spécifiques¹⁸ (pose en caniveau, forage dirigé, etc.) ;
- l'obtention des autorisations administratives¹⁹ (permis d'urbanisme, coordinations, etc.) ;
- l'acquisition éventuelle d'un terrain (exemple : dans le cas du déplacement d'une station).

Le déplacement des installations de Sibelga n'est possible qu'à partir du moment où toutes les conditions administratives et techniques sont réunies.

On remarque trop souvent que l'impact d'un projet sur les installations souterraines des impétrants n'est pas suffisamment pris en compte par les maîtres d'œuvre lors (1) de la conception de leur projet, (2) de la planification de sa réalisation²⁰ et (3) de l'exécution des travaux²¹.

5.7.3 Marchés publics et disponibilité/qualité du matériel gaz

Les évolutions des marchés et la mondialisation des marchés ont tendance à fortement limiter la concurrence, il n'est plus rare d'être confronté à des marchés où seuls 1 ou 2 soumissionnaires se présentent.

¹⁶ A cause des conséquences possibles pour : la mobilité, les finances du maître d'œuvre (indemnités de retard), l'accueil d'événements culturels/sportifs internationaux (échéances incontournables), etc.

¹⁷ Compte tenu de l'historique des réseaux de Sibelga et de la diversité du matériel utilisé au cours du temps, il est impossible/impayable pour Sibelga d'avoir tout le matériel en stock. Le matériel non stratégique et présent en faible quantité sur nos réseaux fait l'objet de commande au cas par cas. Exemple : le projet Docks et le réaménagement des voiries associées nécessitent, pour Sibelga, le déplacement d'un collecteur MP B équipé de 5 vannes de diamètre nominal important.

¹⁸ Idem matériel. S'il est exceptionnel de devoir traverser des ouvrages d'art, cela nécessite des techniques de mises en œuvre qui sont souvent inhabituelles et, à ce titre, ne font pas partie de nos marchés entrepreneurs. Exemple : le projet abandonné de nouveau Stade National prévoyait la construction d'un tunnel pour les transports en commun et pour les automobiles, ce qui a eu pour conséquence pour Sibelga le déplacement de ses conduites MP B situées chaussée Romaine et la pose de nouvelles conduites en caniveau.

¹⁹ Ces délais sont strictement définis. Ils correspondent rarement aux délais désirés par le client.

²⁰ Le projet de rénovation du tunnel Léopold II a un gros impact sur la mobilité. Il est difficile dans ces conditions de concilier les impératifs liés à la sécurité d'alimentation des clients Gaz (voir 5.7.1) et les impératifs liés au délai d'exécution des travaux (voir 5.7.2) en vue de limiter les conséquences sur la mobilité.

²¹ Lors de la réalisation des travaux d'aménagement des voiries pour le tram n° 9, le risque d'inondation des installations souterraines existantes par temps de fortes pluies n'a pas été suffisamment pris en compte. Conséquence : le poste de détente gaz Réseau Centenaire à Ganshoren a été complètement inondé.

La mondialisation des marchés et les économies d'échelle qui en découlent pour les entreprises nous pose des problèmes indirects :

1. de choix dû à la rationalisation des catalogues de fourniture des entreprises,
2. de qualité de service et de fourniture,
3. de respect des délais de fourniture,
4. de prix.

De plus, par le passé, avant la mise en place des marchés publics, nous nous adressions directement aux fabricants. Ceci n'est plus possible aujourd'hui puisqu'il faudrait que ces fabricants (étrangers) soumissionnent, ce qu'ils ne font pas. Cette situation s'explique d'une part par le fait que le marché belge est trop petit et trop spécifique et d'autre part parce que, suite aux différentes restructurations, les fabricants ne disposent plus des compétences internes de vente et préfèrent écouler leurs productions via des canaux plus standards/commerciaux. Nous sommes de ce fait de plus en plus souvent confrontés à des revendeurs.

Les soumissionnaires ne sont plus dès lors que des intermédiaires entre l'adjudicateur et le fabricant. La gamme de produits de ces intermédiaires n'est pas liée non plus à un seul fabricant²². L'adjudicateur peut être confronté à du « multisourcing » imposé (1 article : plusieurs fabricants, plusieurs niveaux de qualités).

Ces soumissionnaires se retrouvent souvent démunis face à un problème technique/qualitatif à l'origine d'une défaillance du matériel fourni. La résolution du problème posé s'en trouve, la plupart du temps, bien plus complexe et plus longue que lorsque notre interlocuteur était le fabricant (garantie fabricant >> garantie fournisseur).

En conséquence, nous constatons une dégradation :

- de la qualité du matériel fourni ;
- de la réactivité du service après-vente du fournisseur face à des problèmes techniques.

Il en résulte pour Sibelga des problèmes d'organisation, de planification des projets et, dans certains cas, d'intervention/de maintenance.

5.7.4 Evolutions législatives

Dans certains cas particuliers, le GRD se retrouve dans l'impossibilité de respecter instantanément ses obligations légales. D'autre part, dans certains cas, le contexte légal n'étant pas présent, le GRD a des difficultés à développer des politiques d'investissement à long terme.

²² Ils ne représentent pas nécessairement le fabricant habituel de l'adjudicateur (Sibelga).

5.7.5 Recours en annulation et en suspension

Pour rappel, en 2016 et 2017, Fluxys a été confronté à des problèmes de recours, ainsi :

- La commune d’Overijse a introduit deux recours en suspension contre le permis de construire de la nouvelle station de réception Fluxys « Forêt de Soignes ». Le Conseil des litiges en matière de permis a rejeté les deux demandes de suspension introduites par la commune d’Overijse. Les travaux de Fluxys initialement prévus en 2016 ont finalement débuté en juin 2017 et devraient se terminer en août 2018, ce qui représente un retard de deux ans.
- La commune de Zaventem a également introduit, en 2017, un recours en suspension contre le permis de construire de la nouvelle station Fluxys « Keiberg ». Cette station est indispensable pour la réalisation de la scission des réseaux de la SRA Bruxelles et, à terme, pour la simplification de la gestion des réseaux gaz de Sibelga (voir 5.3 – Scission des réseaux avec Eandis (SRA Iverlek-Dilbeek et Sibelga Bruxelles).

En résumé : la scission des réseaux entre Sibelga et Eandis, initialement prévue en 2012, a été postposée à de multiples reprises en raison des recours introduits contre les projets d’Eandis et de Fluxys. Aujourd’hui, nous ne sommes pas en mesure de confirmer que cette scission sera possible avant la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, et cela en raison des incertitudes relatives à la réalisation des travaux de Fluxys.

Les gestionnaires de réseaux de distribution et de transport sont de plus en plus confrontés à ces recours en annulation et en suspension qui retardent de façon conséquente (projet « Keiberg » : plus de 6 ans) des projets importants pour la sécurité d’alimentation de leurs réseaux.

6 AXES STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ

6.1 Objectifs prioritaires pour le développement des réseaux

Sibelga a défini plusieurs objectifs prioritaires pour la gestion et le développement des réseaux de distribution de gaz.

Pour aligner les investissements et les politiques de maintenance à ces objectifs prioritaires, Sibelga suit des processus d'asset management formalisés.

Ces processus prévoient que l'analyse des réseaux existants et des facteurs soit systématiquement traduite en « constats » et que leurs impacts soient évalués relativement à ces objectifs prioritaires.

Les différents « remèdes » (investissements possibles et activités de maintenance destinés à remédier à ces constats) sont donc comparés entre eux en fonction de leur impact potentiel sur l'atteinte des objectifs prioritaires. Il est ainsi possible de les classer par priorité et d'établir une enveloppe d'activités qui apporte la meilleure contribution possible aux objectifs prioritaires de Sibelga dans les limites d'un budget global donné.

Dans ce cadre, les objectifs prioritaires de Sibelga concernant les réseaux BP et MP sont décrits dans les points 6.1.1 à 6.1.5.

Par ailleurs, Sibelga a défini une politique environnementale dont elle tient compte dans son plan d'investissement ; celle-ci est décrite au point 6.2 et à l'annexe 3.

Enfin, Sibelga doit tenir compte de certains facteurs externes globaux qui bien qu'ils peuvent se traduire en « constats » au travers de l'application des processus d'Asset Management méritent d'être mentionnés spécifiquement vu leur importance stratégique :

- les évolutions smart meter, discutées en 5.5.2
- les évolutions des contextes réglementaire et financier.

6.1.1 Maîtrise des coûts

Sur le marché libéralisé, le coût de l'utilisation du réseau représente une part importante du prix au kWh final que les consommateurs paient aux fournisseurs.

La gestion des réseaux de distribution, tout comme la gestion des réseaux de transport, constitue une activité régulée.

Sibelga entend contrôler les coûts de ses réseaux et les faire correspondre aux objectifs imposés par les autorités de régulation.

Sibelga atteint cet objectif d'une part en maîtrisant ses activités techniques d'investissement pour en maîtriser et en optimiser les coûts unitaires et, d'autre part, en faisant en sorte que les processus d'Asset management pondèrent favorablement les investissements qui participent à une réduction des coûts d'exploitation.

6.1.2 Qualité de la fourniture

Sibelga entend maintenir à un niveau constant la qualité de la fourniture en termes de continuité et de pression fournie.

Pour atteindre ces objectifs, et principalement les objectifs de continuité, Sibelga doit combiner trois types d'actions :

- la réalisation des investissements nécessaires au remplacement des assets pouvant tendanciellement dégrader le plus la performance « qualité » du réseau. Cela fait l'objet du présent plan d'investissement ;
- la mise en œuvre des processus d'exploitation et de maintenance adéquats. Les politiques de maintenance sont décrites à titre informatif en annexe 4 au présent plan d'investissement ; les activités d'exploitation sortent du cadre de ce dernier ;
- la mise en œuvre, à terme, d'un réseau bruxellois totalement autonome des réseaux voisins de Flandre et de Wallonie (voir 5.3 Scission des réseaux).

6.1.3 Sécurité

La gestion d'un réseau de distribution implique la gestion de risques. Les risques liés à la gestion d'un réseau de distribution doivent être aussi limités que possible, tant pour le personnel propre et sous-traitant de Sibelga que pour les personnes tierces appelées à approcher les installations de Sibelga, souvent intégrées au contexte urbain.

C'est pourquoi Sibelga maintient un rythme soutenu de contrôle des fuites sur les canalisations du réseau et c'est aussi pourquoi des équipes se tiennent en permanence à disposition pour intervenir chez les clients.

Sibelga entend en outre réduire les risques à un minimum (1) par un choix judicieux des matériaux utilisés dans les réseaux et en améliorant continuellement les méthodes de travail et la formation de son personnel, mais (2) également en réalisant des investissements là où ceux-ci ont un impact prépondérant sur la diminution des risques sécurité. Dans ce contexte, le facteur sécurité est surpondéré dans les analyses de constats et remèdes selon la méthodologie d'Asset Management.

Par ailleurs, en vue d'optimiser la sécurité de ses assets gaz vis-à-vis des personnes et des biens, Sibelga désire également s'assurer de la fiabilité de ses canalisations en portant une attention permanente aux problèmes suivants :

- les agressions de ses installations enterrées (exemples : défaut de portance des canalisations suite affouillement, percement de conduites suite forage guidé, utilisation d’engins de chantier lourds, etc.) ;
- l’impact que peut avoir la réalisation de chantiers au droit de ses installations situées à faible profondeur de recouvrement ;
- le vieillissement des équipements et matériaux utilisés (exemples : prise d’échantillons de conduites en acier et en PE pour analyses).

Dans ce contexte, 3 axes d’actions ont été formalisés en vue d’optimiser la sécurité de nos assets gaz vis-à-vis des personnes et des biens et ont été intégrés dans un « plan Sécurité Gaz ».

- 1) Le premier axe « Asset » vise tout ce qui concerne les risques éventuels liés (1) à l’impact que peut avoir la réalisation d’un chantier aux droits de nos assets et (2) aux caractéristiques intrinsèques de nos assets gaz. Les actions telles que les prises d’échantillons de conduites pour analyse en vue de déterminer l’état de vieillissement des matériaux utilisés²³ ou la réanalyse plus détaillée des incidents et réparations des fuites passées s’inscrivent dans cet axe. Une adaptation de la politique d’investissement peut découler des résultats de ces analyses et réflexions (voir 7.3).
- 2) Le second axe d’actions récurrentes « Lutte contre les agressions » se poursuit au travers des actions de sensibilisation des tiers amenés à exécuter des travaux à proximité de nos canalisations et de leurs branchements. Sans relâche, nous attirons leur attention sur l’importance :
 - de la prélocalisation de nos installations,
 - du respect des précautions d’usage et des codes de bonnes pratiques lors de l’exécution de leurs travaux (exemples : repérer et dégager des installations à l’aide de moyens manuels, éviter l’emploi d’engins de chantier lourds sur les trottoirs, etc.) ;
 - du respect des impositions légales relatives aux distances minimales entre installations enterrées, etc.

Dans ce cadre, Sibelga s’est inscrit comme opérateur sur l’ensemble du territoire couvert par les 19 communes de la Région bruxelloise dans le portail CICC²⁴ et contribue à en favoriser l’utilisation par tous les impétrants. Ce portail permet une meilleure circulation de l’information entre impétrants et gestionnaires de réseaux. Ainsi, tout chantier initié par un impétrant fait l’objet d’une demande d’enquête, comprenant :

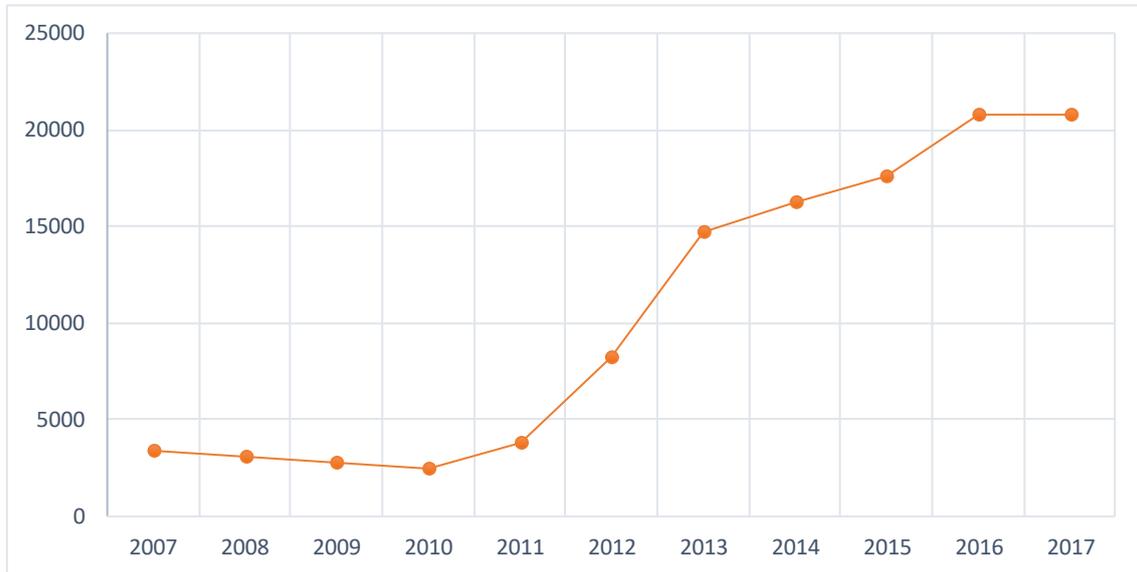
- une identification du demandeur pour l’envoi des plans,
- une indication de l’emprise du chantier,
- une indication de la nature du chantier,

²³ Chaque année, des échantillons de conduites PE sont prélevés sur les réseaux de Distribution et envoyés à Becetel pour analyses. Du résultat de ces analyses pourrait découler de nouveaux investissements dans nos réseaux BP et MP.

²⁴ N.B. : Le point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites (CICC) a été désigné comme système et l’ASBL « CICC – KLIM » a été désignée comme l’organisme en charge de gérer pour l’ensemble des câbles, conduites et canalisations sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l’accès et l’échange d’informations sur les câbles souterrains et sur les conduites et les canalisations souterraines).

- une date de démarrage du chantier.

Ainsi, le nombre de demandes de plans introduites auprès de Sibelga a explosé ces dernières années (voir graphique N° 6.1.3).



Graphique n° 6.1.3 : Evolution du nombre de plans demandés

Cette démarche a permis (1) de réduire sensiblement le nombre de chantiers inconnus de Sibelga (car non communiqués par le passé – voir 5.1), (2) à Sibelga d'adapter sa réponse, au cas par cas, à l'impétrant sur la base des informations recueillies, compte tenu du niveau de risque Low, Medium et High²⁵ que peut présenter le chantier pour les installations de Sibelga et (3) d'organiser en conséquence la surveillance éventuelle du chantier. Le niveau de risque est déterminé en fonction de la nature de chaque chantier et de leurs risques intrinsèques (exemples : forages, égouts longitudinaux, battages palplanches, etc.).

Il faut toutefois noter (1) que les processus de traitement des demandes de plans et de suivi de chantiers à risque²⁶ mis en place ne sont pas à 100 % étanches et (2) que nous avons encore enregistré 94 dégâts en 2017.

- 3) Le troisième axe d'action « Prise en compte des désordres de la voirie » vise les désordres d'origines variées (dégradations des égouts, excavations importantes pour la construction d'immeubles, d'ouvrages d'art, etc.) qui engendrent des risques importants pour la pérennité des installations des gestionnaires de réseaux. Dans ce cadre, Sibelga a défini une modalité de travail avec Vivaqua. Ainsi, Sibelga classe les demandes de plan Vivaqua par niveau de risque et peut décider pour les demandes à risque élevé :

²⁵ Exemple pour le risque High :

- envoi au demandeur des plans gaz/électricité,
- envoi au demandeur d'une lettre personnalisée,
- exigence de contact préalable avec Sibelga à l'initiative du demandeur,
- envoi par le système des coordonnées du demandeur à la cellule prévention qui est chargée du contrôle du respect des consignes données.

²⁶ Nous constatons qu'un nombre significatif de tiers, demandeurs de plans, ne signalent pas leurs travaux et/ou ne répondent pas à nos courriers.

- d’agir préventivement avant le début des travaux de Vivaqua en adaptant la périodicité de la recherche systématique des fuites (qui permet également de détecter la présence d’affaissement du sol) ;
- d’organiser une surveillance des travaux de Vivaqua ;
- de sonder les voiries avant et après réalisation des travaux.

A côté des risques précités, Sibelga a également identifié un risque générique lié à la sécurité physique des bâtiments abritant des installations de distribution (Electricité & Gaz) jugées critiques. Ces risques concernent les conséquences (1) d’un incendie ou d’un dégagement de fumée important à l’intérieur de ces bâtiments et (2) de l’intrusion dans des installations sensibles de personnes non autorisées. L’évaluation de ces risques a mené à l’élaboration d’un plan global d’action (voir paragraphe 7.2).

6.1.4 Obligations légales

Sibelga entend satisfaire aux changements de législation et de réglementations en préparation. Ces changements sont notamment consécutifs à la libéralisation du marché et aux développements de nouvelles prescriptions en matière de sécurité, de qualité ou de gestion de l’environnement.

Sibelga met systématiquement tout en œuvre pour adapter les nouvelles installations aux prescrits légaux, notamment au travers d’une collaboration intense avec les autres opérateurs en Synergrid ou au moyen des marchés d’achat matériel fédéraux. Par contre, certaines remises en conformité des installations existantes peuvent être très lourdes, si bien que Sibelga privilégie l’étalement de ce type de programme, en accord avec les autorités concernées.

6.1.5 Image

Sibelga développe ses réseaux et ses services de façon à ce qu’ils satisfassent aux besoins de la clientèle, des fournisseurs, des pouvoirs publics et des instances régulatrices. Cet objectif est généralement atteint au travers des 4 objectifs précédents, si bien que Sibelga ne développe pas de politique d’investissement spécifiquement liée à l’image.

6.2 Décisions stratégiques en matière de développement des réseaux et des activités de Sibelga

6.2.1 Environnement

Même si cet élément n’est pas, à proprement parler, une dimension prise en compte dans ses processus d’Asset Management, la politique environnementale de Sibelga est présentée dans l’annexe 3. Les actions environnementales spécifiques réalisées dans le cadre de nos activités d’investissements gaz sont, quant à elles, données dans le chapitre 7.

6.2.2 Environnement tarifaire et réglementaire

Dans le contexte réglementaire actuel pour la période 2015 - 2019, les investissements présentés dans le présent plan d'investissements, définis uniquement sur base des politiques d'asset management explicitées ci-avant, sont couverts par les tarifs jusqu'en 2019.

7 INVESTISSEMENTS 2019 – 2023

Dans ce chapitre, nous abordons les prévisions des investissements pour les cinq années à venir. Après une description des différentes catégories d'investissements, nous présentons un aperçu général des quantités prévisionnelles de 2019 à 2023.

Les quantités prévisionnelles pour 2019 sont détaillées dans le chapitre 8.

7.1 Généralités

Le Tableau 7.1 présente une synthèse des investissements pour la période 2019-2023.

Ces investissements peuvent être subdivisés en trois groupes :

a. Investissements de propre initiative

Des investissements visant à éliminer les contraintes et les risques identifiés lors de l'analyse du réseau existant et des facteurs externes sont prévus.

Les quantités nécessaires sont étalées sur plusieurs années de manière à tenir compte des ressources disponibles en main-d'œuvre interne et externe, mais également des enveloppes budgétaires prévues.

b. Investissements « Mandatory » à la demande des clients ou à la demande de tiers

La réalisation de nouveaux raccordements et l'installation de compteurs, les travaux sur des raccordements existants, à la demande des clients, ainsi que les travaux de déplacement à la demande de tiers, sont planifiés de manière à respecter les délais demandés.

Les quantités annuelles sont estimées sur base de données historiques.

c. Investissements inévitables

Les investissements qui visent le remplacement des assets défectueux sont réalisés afin de garantir la continuité de la fourniture.

Les quantités annuelles sont également estimées sur base de données historiques.

Plan d'investissement GAZ 2019 - 2023						
Rubriques	unité	2019	2020	2021	2022	2023
Stations de réception & stations de détente						
Remplacement compteurs stations (Synergrid)	<i>p</i>	2			1	
Rénovation station de détente Chalets	<i>p</i>	1				
Placement/Remplacement RTU - Télémétre	<i>p</i>	1				
Renouvellement lignes d'émission	<i>p</i>	3				
Réseau MP						
Pose MP pour extension / renforcement / déplacement	<i>m</i>	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700
Remplacement conduites acier à notre initiative suite études	<i>m</i>	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Nouveau / remplacement postes PC	<i>p</i>	3	3	3	3	3
Cabines réseau						
Placement nouvelle cabine réseau	<i>p</i>	9	9	9	9	9
Rénovation complète d'une cabine réseau	<i>p</i>	10	12	12	12	12
Bâtiment cabine réseau	<i>p</i>	17	16	16	16	16
Cabines client						
Placement d'une nouvelle cabine client	<i>p</i>	17	17	17	17	17
Rénovation d'une cabine client	<i>p</i>	7	10	2	2	2
Réseau BP						
Pose BP pour extension / renforcement suite demande client	<i>m</i>	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200
Pose BP pour l'équipement de lotissements	<i>m</i>	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Pose BP suite demande déplacement canalisations	<i>m</i>	500	500	500	500	500
Remplacement canalisations BP vétustes / avec fuites / suite dégâts...	<i>m</i>	500	500	500	500	500
Remplacement transmetteurs de pression réseau	<i>p</i>	75				
Raccordements BP						
Placement / renforcement / déplacement d'un raccordement BP suite demande client	<i>p</i>	633	633	633	633	633
Remplacement de raccordements vétustes / avec fuites	<i>p</i>	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
Transfert branchement BP avec ou sans renouvellement suite renouvellement réseau	<i>p</i>	50	50	50	50	50
Traitement colonnes montantes	<i>p</i>	145	145	145	145	145
Remplacement régulateurs domestiques	<i>p</i>	170				
Compteurs						
Placement / Renforcement / Déplacement compteur gaz	<i>p</i>	4.152	4.152	4.152	4.152	4.152
Remplacement compteur suite assainissement ou défaut	<i>p</i>	3.572	3.572	3.572	3.572	3.572
Remplacement compteur pour raison métrologique	<i>p</i>	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000

Tableau 7.1 – Plan d'investissement gaz 2019-2023

Remarques importantes :

Comme signalé en 5.4.3.3 Investissements préparatoires : les investissements liés à la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H pourraient être complétés en fonction des enseignements tirés de la conversion des réseaux de Hoboken (pilote) .

Cependant, nous savons :

- qu'il faudra pouvoir mobiliser du personnel pendant la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H (de 2020 à 2023) et, par conséquent, réorienter nos ressources affectées habituellement aux activités de maintenance et d'investissement ;
- que la possibilité de pouvoir exploiter les enseignements de la conversion pilote de Hoboken n'est pas certaine ;
- qu'il reste peu de temps avant le début de la conversion des réseaux.

Dans ce contexte, Sibelga a décidé d'anticiper les investissements incontournables en 2018 et 2019 (exemple : le remplacement des régulateurs domestiques) et d'en retarder d'autres moins urgents (exemple : la rénovation des cabines de détente Réseau), tout en sachant qu'en fonction de l'évolution du projet et de la conversion pilote, ces investissements pourraient être complétés.

7.2 Stations de réception et stations de détente

Comme annoncé dans le plan d'investissement 2018-2022, en prévision de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, nous avons décidé d'avancer la rénovation de la station de détente Chalets de Berchem-Sainte-Agathe en 2018. Malheureusement, le nouveau bâtiment ne pourra être disponible à temps pour accueillir, cette année encore, l'équipement de la nouvelle station. En conséquence, nous nous sommes contraints de reporter l'essentiel des investissements prévus en 2019.

En prévision de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, les réflexions se sont poursuivies et ont abouti au réaménagement complet du planning des travaux dans les stations, avec pour objectifs de :

- améliorer la sécurité d'alimentation des réseaux lors de chaque phase de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H;
- libérer du personnel pour la conversion des réseaux en évitant, pendant la période de conversion, la réalisation d'investissements mobilisant un grand nombre de personnes.

Ainsi, comme signalé en 4.3.3 Qualité des équipements, la diminution de nos réserves de pièces de rechange combinée à la raréfaction, voire la disparition, de nos sources d'approvisionnement en pièces détachées pour certains équipements utilisés dans les stations, nous poussent à prévoir un programme de remplacement préventif pour certains d'entre eux et, en conséquence, un programme de rénovation de certaines installations. Ainsi en 2012, la société Emerson nous signalait son intention d'arrêter à très court terme la production des régulateurs pneumatiques Bristol et des kits de réparation de ces mêmes régulateurs. Suite à cette décision inéluctable et afin de rendre non urgente la réalisation de travaux importants, Sibelga avait pris la décision de constituer un stock de pièces stratégiques en vue de pouvoir intervenir sur ces installations. Aujourd'hui, ce stock s'amenuise et il est temps de prévoir la réalisation de travaux de rénovation des lignes d'émission équipées de tels régulateurs et d'adapter le plan d'investissement. En conséquence, Sibelga propose : la rénovation d'une seule ligne d'émission à la station de réception Forest en 2019 (dans le PI 2018-2022, il était prévu la rénovation des deux lignes de la station de réception Forest prévue en 2018) et la rénovation

de deux lignes d'émission à la station Sud également en 2019 et, ensuite, d'attendre la fin de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H pour relancer, en 2024, le programme de rénovation des lignes d'émission équipées de régulateurs Bristol.

D'autre part, dans le cadre du programme de remplacement systématique des compteurs stations âgés de 15 ans, il est prévu de ne plus remplacer qu'un seul compteur à la station Forest en 2019 (programme initial : remplacement de deux compteurs en 2018) ainsi qu'un compteur à la station Marly, toujours en 2019. En 2022, nous prévoyons le remplacement d'un compteur à la station Sud.

En résumé : plutôt que de renouveler deux lignes d'émission et deux lignes de comptage, Sibelga propose de renouveler trois lignes d'émission et une seule ligne de comptage.

Enfin, des enveloppes budgétaires sont prévues pour d'autres travaux non détaillés ici. Il s'agit généralement de travaux limités, à réaliser suite à des incidents, ou des remises en état d'équipements ainsi que divers petits travaux aux bâtiments.

Mais, il s'agit aussi parfois de travaux plus importants, par exemple la sécurisation des stations de réception et de détente. De 2019 à 2022, Sibelga prévoit la sécurisation de 2 à 4 sites par an (2019 : 2 stations, 2020 : 4 stations, 2021 : 4 stations et 2022 : 2 stations).

En effet, comme indiqué au paragraphe 6.1.3, un plan global d'action a été établi pour la sécurisation des bâtiments et des sites abritant des installations de distribution jugées critiques. Pour ce faire, Sibelga a attribué, en 2016, un marché visant à faire établir par un bureau d'étude spécialisé une analyse systématique des différentes situations rencontrées et à proposer une stratégie d'équipement et d'organisation en vue de mieux maîtriser les risques. En fonction des décisions prises à l'issue de cette phase d'évaluation, Sibelga prévoit donc des investissements à réaliser dans les stations de réception et de détente en matière de (1) détection incendie, (2) contrôle des accès et surveillance des locaux et des sites, (3) amélioration et renforcement des moyens de sécurité physique de ceux-ci (clôtures, portes, etc.). Ces travaux sont définis sur base d'une analyse générique et spécifique des sites concernés.

7.3 Réseau MP

Sauf cas exceptionnel, nous prévoyons chaque année la pose de 1,7 km de canalisations MP, incluant :

- des renforcements,
- des extensions suite à des nouvelles demandes,
- des déplacements d'installations à la demande de tiers.

Découlant de l'analyse de risque des canalisations en acier, un programme ciblé de remplacement systématique des conduites en acier²⁷ a été établi par Sibelga en 2013. À cet effet, nous prévoyons chaque année une enveloppe de 1.000 m de pose de canalisations par an.

²⁷ N.B. : Sibelga attache notamment une attention toute particulière aux conduites situées à faible profondeur de recouvrement en raison des contraintes mécaniques plus importantes que cela peut engendrer dans ces conduites.

Cette « enveloppe » budgétaire pourrait également être utilisée sous condition en vue d'améliorer la sécurité d'alimentation et de faciliter la gestion des réseaux MP B, notamment en situation N-1. Ces investissements ne seront réalisés que dans le cadre d'opportunités (coordinations, demandes externes de fournitures de gaz, demandes de déplacements d'installations, etc.) qui les rendent techniquement et économiquement justifiables.

À noter que de certaines poses de canalisations découlent également des poses de vannes (ces vannes contribuent à la sécurité d'alimentation des réseaux et des îlots qui seront créés dans le cadre de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H – voir annexe 2) ainsi que des équipements de protection cathodique (joints isolants, points de mesure, etc.).

Une enveloppe budgétaire est prévue pour d'autres travaux non détaillés ici. Il s'agit de travaux limités à réaliser suite à des incidents ou à des remises en état d'équipements (vannes, siphons, joints isolants, etc.).

7.4 Cabines réseau et client et raccordements afférents au réseau MP

La demande de nouvelles capacités de fourniture nécessitant la mise en place de nouvelles cabines réseau est actuellement stable. Nous estimons pour ce faire que, chaque année, 7 nouvelles cabines réseau devront être installées. De plus, nous prévoyons le placement annuel de 2 nouvelles cabines réseau supplémentaires pour permettre le séquençement sûr²⁸ de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H et le passage de la pression de fourniture des réseaux BP de 24 mbar à 21 mbar (voir annexe 2).

Sur base des réalisations effectuées ces dernières années suite aux demandes de fourniture de la clientèle, nous prévoyons la construction de 17 cabines client par an. Nous prévoyons également la rénovation de 7 cabines client en 2019, de 10 cabines en 2020 et ensuite de 2 cabines par an (pour l'essentiel ces rénovations seront réalisées en préparation de la conversion des réseaux).

La pose d'une nouvelle cabine comprend sa confection, son placement, son branchement sur le réseau MP et sa mise en service.

L'entretien préventif de ces installations (voir annexe 4) permet de suivre une série d'indicateurs traduisant l'état de fonctionnement et de vétusté des différents éléments constitutifs des raccordements MP. Ces installations, bien que généralement âgées, restent fiables.

Jusqu'à présent, nous avons 2 types de politiques de rénovation des cabines à notre initiative :

- remplacement d'équipements devenus indisponibles sur le marché et recyclage de ces équipements en matériel de réserve ;
- rénovation de cabines dont l'équipement souffre de problèmes de corrosion.

²⁸ N.B. : La conversion des réseaux BP se fera par îlot ce qui implique une déstructuration provisoire des réseaux. Pour chaque îlot, la sécurité d'alimentation devra être assurée.

Aujourd'hui, un critère supplémentaire a été introduit :

- la compatibilité des organes de détente et de sécurité pour alimenter un réseau 21 mbar²⁹ avec du gaz H.

Ce critère est désormais pris en compte pour l'établissement du programme de rénovation des cabines.

Aujourd'hui, la cadence prévue pour le renouvellement des cabines réseau est de 10 cabines par an, cette cadence passera à 12 cabines par an à partir de 2020. Comme signalé, à l'avenir dans le cadre de la conversion L vers H, il n'est pas exclu que cette cadence soit adaptée à la baisse.

Ces travaux consistent en l'adaptation de tuyauteries, le remplacement des régulateurs de pression et/ou des fosses, des taques d'accès, des ventilations ainsi que des armoires des cabines.

Des enveloppes budgétaires sont prévues pour d'autres travaux non détaillés ici. Il s'agit de travaux limités à réaliser suite à des incidents ou des remises en état d'équipements ainsi que divers petits travaux destinés aux bâtiments (voir 8.5 : taques d'accès aux fosses, ventilations cabines, etc.).

Dans le cadre de ces investissements, toutes les mesures sont mises en œuvre pour réduire l'impact de nos installations de détente sur l'environnement. Les principaux impacts pris en compte sont :

- le bruit,
- l'impact visuel.

7.5 Réseau BP

Pour pouvoir satisfaire aux demandes externes relatives aux déplacements d'installations, aux lotissements et aux besoins de capacités en fourniture gaz, nous avons prévu la pose de 4,2 km de conduites par an.

De plus, nous avons prévu une enveloppe pour le remplacement de 500 m de canalisations qui auraient été endommagées ou s'avéreraient vétustes (exemple : conduites corrodées avec ou sans fuite). Cette enveloppe pourrait également servir au renforcement des réseaux BP dans le cadre d'opportunités et/ou de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H (idem réseaux MP, voir 7.3 et annexe 2).

À l'occasion de ces travaux, toutes les mesures sont mises en œuvre pour réduire l'impact de nos travaux de pose sur l'environnement. Les principaux impacts pris en compte sont :

- les nuisances pour les riverains (accès domicile, propreté chantier, bruit, etc.),
- le tri sélectif des déchets,
- la mobilité.

²⁹ Avant d'injecter du gaz H dans le réseau, la pression du gaz doit être diminuée de 24 mbar à 21 mbar.

A cet effet, nous privilégions les projets réalisés en coordination. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les communes dans le cadre de leurs projets de rénovation des voiries.

Toujours dans le cadre de la préparation de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, il a été décidé d'anticiper, en 2018 et 2019, le renouvellement des installations de télémessure de la pression des réseaux.

7.6 Raccordements BP

Nous avons prévu le remplacement de 1.200 branchements dégradés ou vétustes par an. Ces branchements sont remplacés :

- au fur et à mesure lorsqu'ils sont identifiés lors de la surveillance systématique des réseaux, lors de l'exécution de travaux ou suite à des demandes d'intervention pour odeur gaz ;
- à notre initiative lorsqu'il s'agit de branchements résidentiels type « Mandet » dans le cadre de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H³⁰ (voir annexe 2).

Nous prévoyons également le remplacement de 50 branchements supplémentaires suite au renouvellement du réseau BP (voir 7.5 Réseau BP – Enveloppe budgétaire pour le remplacement de 500 m de canalisations).

Nous prévoyons la réhabilitation ou la suppression de 145 colonnes montantes par an dans le cadre du programme de renouvellement des branchements ou suite à une demande d'intervention « odeur gaz », mais aussi à notre initiative, de manière proactive, sans qu'il y ait eu d'intervention préalable.

Pour répondre aux demandes de notre clientèle concernant le placement, le renforcement et le déplacement de raccordements, nous estimons à 633 unités par an le nombre de nouveaux raccordements à construire.

Nous prévoyons également le remplacement de 170 régulateurs domestiques en 2019, avant la conversion des réseaux.

Outre les branchements, ces demandes engendrent également d'autres petits travaux prévus au budget, tels la pose de logette pour compteurs, la pose de vanne supplémentaire, la livraison et la pose de longueurs hors standard de canalisation, etc.

³⁰ Lorsqu'il n'existe pas de réseau BP pour alimenter un client résidentiel, il existe la possibilité d'alimenter ce client via un réseau MP B et un régulateur domestique appelé communément « Mandet ». Avant conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, les régulateurs « Mandet - 24 mbar » doivent être remplacés par des régulateurs « Mandet - 21 mbar ».

7.7 Compteurs

a. Travaux à la demande des clients

Comme pour les raccordements, le nombre de travaux de placement, déplacement, renforcement et remplacement suite à des demandes de clients est basé sur les quantités réalisées ces dernières années. Le tableau 7.1 donne un aperçu de ces investissements (4.152 compteurs par an).

b. Travaux compteurs avec télérelevé

Comme nous l'avons déjà signalé, la généralisation du Smart Metering gaz au secteur résidentiel n'est pas planifiée dans le présent plan d'investissement et Sibelga a décidé de suspendre le placement de 500 compteurs gaz intelligents prévu initialement dans le cadre du projet pilote Smart Metering électricité pour les raisons évoquées au paragraphe 5.5.2.

c. Remplacement compteurs pour raison légale

Une enveloppe provisoire de +/- 1.600 compteurs est prévue annuellement, afin de procéder au remplacement des compteurs présentant des non-conformités métrologiques. Il faut ajouter à ceci, le prélèvement annuel de 400 compteurs sur le réseau en vue de réaliser les contrôles métrologiques.

Pour rappel (voir 5.5 Changements de la législation), compte tenu de l'incertitude des résultats obtenus lors des futurs contrôles à réaliser à la demande du service « Métrologie » et conformément à la nouvelle législation en vigueur, Sibelga sera sans doute amenée à revoir les quantités de compteurs à remplacer annuellement.

d. Remplacement compteurs

Lors de l'exécution de travaux de rénovation de la partie intérieure des branchements, il a été décidé en 2011 de remplacer systématiquement les compteurs de type bitubulaire par des compteurs de type monotubulaire (voir 4.6.3 Qualité des équipements - Fiabilité des comptages).

Sibelga prévoit, à cet effet, le remplacement de 3.572 compteurs suite à des défauts ou dans le cadre de travaux d'assainissement³¹.

e. Travaux divers relatifs aux compteurs

Des différents travaux de pose/remplacement/déplacement de compteurs découlent d'autres interventions de moindre importance, majoritairement composées de tests de qualité des nouveaux compteurs, de placements de convertisseurs, de prises d'impulsion, de réparations suite aux dégâts, etc.

³¹ Exemples : nous prévoyons également le remplacement annuel de 500 compteurs dans le cadre du programme de réhabilitation des colonnes montantes et de 170 compteurs suite à des fraudes décelées sur nos installations.

8 DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2018

8.1 Généralités

Pour 2019, nous disposons de données précises sur les travaux à réaliser. La plupart des travaux ont en effet fait l'objet d'études de détails et sont nominatifs.

Le Tableau 8.1 donne une synthèse des investissements prévus en 2019. Les motivations ou les typologies des investissements sont définies comme suit :

1	Saturation	Investissement pour renforcer un sous-réseau surchargé par l'accroissement de la consommation
2	Demande externe – capacité	Investissement suite à une demande de puissance et/ou travail demandé à un branchement ou un compteur
3	Demande externe – déplacement	Investissement suite à une demande de déplacement
4	Demande externe – lotissement	Investissement dans un lotissement
5	Demande externe – obligation technique	Investissement suite événement extérieur (Elia, Fluxys, le Régulateur, ...)
6	Impact économique ou qualité	Investissement afin d'améliorer les coûts d'exploitation et/ou la qualité des réseaux et services (durée intervention, impact défaut, nombre de défauts, ...)
7	Légal	Investissement pour mettre les installations en conformité avec des prescriptions légales ou réglementaires
8	Technique	Investissement suite à une incompatibilité technique par rapport aux critères actuels
9	Sécurité	Investissement pour augmenter la sécurité des personnes et des biens (enveloppe spécifique)
10	Vétusté	Investissement pour le remplacement d'un asset défectueux, ...

8.2 Stations de réception

En 2019, nous avons prévu la rénovation d'une ligne d'émission de la station de réception Forest et de deux lignes d'émission de la station de réception Sud. Les détendeurs qui équipent ces lignes sont vétustes, ils datent de la fin des années septante. Dans la foulée de ces travaux de rénovation, comme cela a été convenu avec Fluxys, nous procéderons au remplacement deux compteurs.

De même, en raison de la vétusté de ses équipements, la station de détente Chalets sera également entièrement rénovée avant la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H.

Nous prévoyons également le renouvellement du RTU de la station de réception Grand-Bigard et du RTU de la station de détente Koekelberg et la pose d'un RTU dans le cadre du renouvellement de la station de détente Chalets.

8.3 Réseau MP

Nous prévoyons une enveloppe pour la pose de 1.000 m de canalisations dans le cadre du programme de remplacement des conduites en acier (voir 4.4.5. Qualité des équipements – Fiabilité des canalisations).

Le solde des poses prévues, soit 1.700 m, est destiné aux poses générées par les demandes externes de fourniture gaz et de déplacements d'installations.

Pour la protection cathodique du réseau MP, Sibelga prévoit également le remplacement de deux postes et la pose d'un nouveau poste de soutirage.

8.4 Réseau BP

La pose de 4.2 km de canalisations est prévue pour satisfaire aux demandes externes de nouvelle puissance ou de puissance supplémentaire.

Comme signalé au point 7.5, nous prévoyons une enveloppe supplémentaire pour le remplacement de 500 m de canalisations endommagées ou vétustes. En cas de nécessité, cette enveloppe peut servir également au renforcement des réseaux BP en prévision de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H (idem réseaux MP, voir annexe 2).

Le programme de renouvellement des installations de télémesures de pression, qui va débiter en 2018, se poursuivra en 2019 par l'installation de 75 transmetteurs de pression.

8.5 Cabines réseau, cabines client et raccordements MP

En plus des 43 cabines (9 nouvelles cabines réseau, 10 rénovations de cabines réseau existantes, 17 nouvelles cabines client et 7 rénovations de cabines client), nous prévoyons des travaux de génie civil pour 17 locaux de cabines réseau. Il s'agit de la pose de 6 nouvelles armoires, 1 nouvelle fosse, ainsi que de 10 rénovations de taques d'accès, combinées pour certaines avec des adaptations de la ventilation des locaux afin de prévenir la condensation et la corrosion des équipements.

Plus de 50 % des cabines réseau installées contribueront à la sécurisation de l'alimentation des réseaux lors de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H (voir annexe 2). Sur les 7 renouvellements de cabines client prévus, 5 sont dus à la conversion des réseaux.

8.6 Raccordements BP

Il est prévu de renouveler 1.200 raccordements et 145 colonnes montantes « vétustes ». Le remplacement de ces installations pourra être initié dans le cadre du remplacement des compteurs pour raison métrologique et des interventions suite appel « odeur gaz », mais aussi, à notre initiative, de manière proactive, sans qu'il y ait eu d'intervention préalable (voir 7.6).

Anticipativement à la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, nous procéderons au remplacement de 170 régulateurs domestiques.

8.7 Compteurs BP

Nous prévoyons, en 2019, le remplacement de 2.000 compteurs pour raison métrologique.

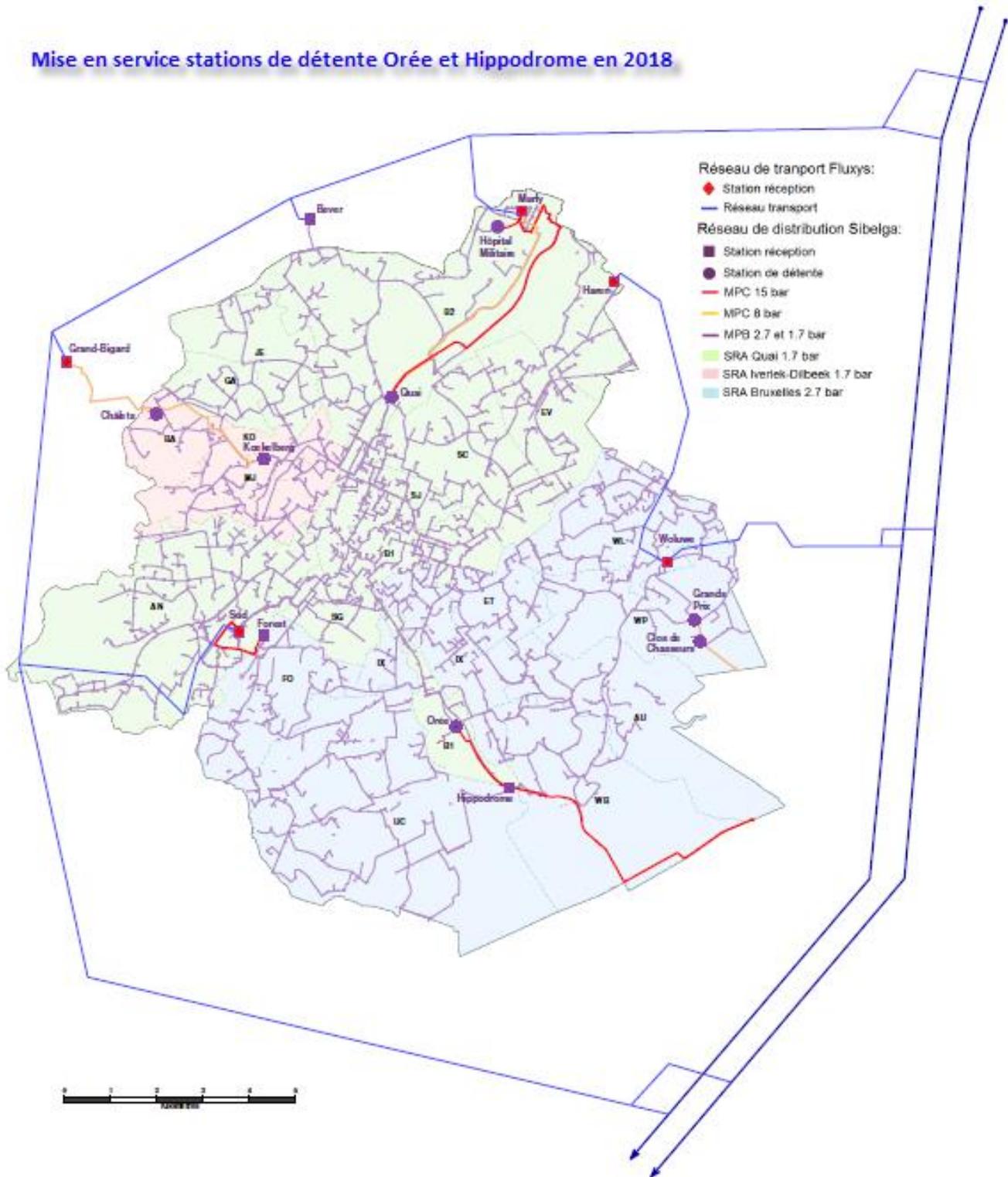
Nous prévoyons 7.724 placements, renforcements, déplacements ou remplacements de compteurs gaz supplémentaires, dont 4.152 demandés par les clients et 3.572 suite à des défauts, suite aux demandes de travaux relatifs aux branchements et pour raison technologique ou dans le cadre de projets spécifiques.

Synthèse des investissements GAZ 2019 de SIBELGA												
Rubriques / Motivations	Unité	Qté Budgetée 2018	Qté Budgetée 2019	Demande externe Capacité	Demande externe Déplacement	Demande externe Lotissement	Impact économique ou qualité	Saturation	Sécurité	Suite défaut	Technologique	Légal
Stations de réception & stations de détente												
Remplacement compteurs en station	p	3	2				2					
Télésignalisation, télémessure et télécommande RTU	p	3	1								1	
Rénovation station de détente Chalets	p	1	1								1	
Rénovation lignes d'émission	p	2	3								3	
Réseau MP												
Pose MP	m	3.200	2.700	700	700	300			1.000			
Nouveau / remplacement poste PC	p	3	3					1			2	
Branchements MP												
Placement branchement MP cabine client	p	17	17	17								
Placement / renouvellement branchement MP cabine réseau	p	11	11	7			2		2			
Cabines réseau												
Nouvelle cabine réseau	p	9	9	7			2					
Rénovation d'une cabine réseau	p	12	10				2		4		4	
Placement/renouvellement d'un local pour cabine	p	17	17	2			2		2		11	
Cabines client												
Placement d'une cabine client	p	17	17	17								
Rénovation d'une cabine client	p	7	7				2				5	
Réseau BP												
Pose BP suite demandes externes	m	4.200	4.200	2.200	500	1.500						
Pose BP renouvellement réseau/vétuste/suite fuites/suite dégats...	m	500	500				500					
Remplacement transmetteurs de pression	m	75	75								75	
Branchements BP												
Placement / Renforcement / Déplacement branchement gaz	p	633	633	633								
Remplacement branchement BP vétuste/défectueux	p	1.400	1.200							500	250	450
Transfert branchement BP avec ou sans renouvellement suite renouvellement réseau	p	50	50						50			
Traitement colonnes montantes	p	145	145						145			
Remplacement régulateurs domestiques	p	1.170	170								170	
Compteurs												
Placement / Renforcement / Déplacement / Remplacement compteur gaz	p	12.003	9.724	4.152			170		500	922	1.980	2.000

Tableau 8.1 – Investissements gaz 2019

ANNEXE 1 : PLAN SCHÉMATIQUE DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Mise en service stations de détente Orée et Hippodrome en 2018



ANNEXE 2 : INVESTISSEMENTS & CONVERSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ L VERS LE GAZ H

Avant d'injecter du gaz H dans un réseau alimenté en gaz L, il faut procéder à des adaptations ainsi qu'à des modifications dans les réseaux de distribution.

La détermination des mesures à prendre dans chaque réseau nécessite une étude approfondie. Ces études approfondies reposent en grande partie sur les enseignements tirés de la conversion du gaz L vers le gaz H des réseaux pilotes. De ces études découlent des investissements qui portent sur :

- la création des îlots et les travaux d'adaptation des réseaux ;
- les réglages des pressions sur le réseau de distribution.

1. Créations des îlots & travaux de modifications du réseau

Le réseau de distribution doit être divisé en « îlots » dans lesquels les clients peuvent passer du gaz L au gaz H **en même temps**. Pour créer ces îlots, des vannes ou des fonds bombés doivent être posé(e)s.

La sécurité et la continuité d'approvisionnement des clients gaz L et gaz H doivent être garanties en permanence par d'éventuels nouveaux bouclages.

En cas de besoin, du gaz L peut être injecté dans un réseau gaz H pour le tenir sous pression. L'inverse, injecter du gaz H dans un réseau gaz L non adapté, est défendu.

Les îlots doivent être définis en fonction :

- de la manière dont on a défini les actions à mener pour s'assurer de la compatibilité des installations/appareils des usagers et des ressources en main-d'œuvre disponibles ;
- de la structure actuelle du réseau de distribution ;
- des coûts et de la faisabilité technique pour les modifications du réseau ;
- de la main-d'œuvre et des moyens techniques disponibles pour l'exécution des modifications ;
- du séquençement de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H (séquençement défini en collaboration avec Fluxys) ;
- des délais imposés.

En l'absence de projet pilote représentatif pour la Région bruxelloise, nous avons considéré comme possible la conversion simultanée de 200.000 clients. La conversion pilote des réseaux de Hoboken devrait permettre à Sibelga de confirmer le nombre maximum de clients « convertibles » simultanément et, par conséquent, d'optimiser les investissements nécessaires pour l'îlotage de ces réseaux tout en préservant la sécurité d'alimentation de chaque îlot ainsi créé.

Ci-après sont décrits les investissements réseau indispensables à la conversion du gaz L vers le gaz H.

1.1. Réseaux BP 20/25

1.1.1. Renforcement

Le passage de la pression d'exploitation de 25 mbar à 21 mbar pourrait conduire à la création de points bas sur les réseaux BP. Il convient donc de vérifier la nécessité éventuelle de renforcer certains réseaux et/ou certains branchements.

Depuis 2008, les investissements réalisés par Sibelga pour le renouvellement (cf. programme de remplacement systématique des conduites en fonte grise et en fibrociment) et les extensions des réseaux BP contribuent au renforcement de l'alimentation des réseaux BP.

1.1.2. Création des îlots et placement de vannes, de bouclages et de points d'injection supplémentaires

La pose de vannes ou de fonds bombés est nécessaire pour créer un îlot. De plus, pour assurer l'alimentation de cet îlot, il faut éventuellement prévoir le bouclage des réseaux et/ou la construction de nouvelles cabines réseau (un budget a été prévu à cet effet voir 7.4 Cabines réseau et client et raccordements afférents au réseau MP).

1.2. Réseaux BP 100

1.2.1. Renforcement

Vu que la perte de charge admissible sur un réseau BP 100 alimenté avec du gaz L est quasi identique à la perte de charge admissible sur un réseau BP 100 alimenté avec du gaz H, les réseaux BP 100 ne doivent pas être renforcés.

1.2.2. Création des îlots et placement de vannes, de bouclages et de points d'injection supplémentaires

Si tous les points d'injection du réseau BP 100 (cabines réseau) peuvent passer en même temps du gaz L vers le gaz H, et que la main-d'œuvre est disponible pour adapter à temps tous les écrêteurs placés en amont du compteur pour abaisser la pression à 21 mbar, la création d'îlots n'est pas nécessaire.

En Région bruxelloise, les réseaux BP 100 sont fort peu étendus, la création d'îlots BP 100 « supplémentaires » n'est donc pas nécessaire.

1.3. Réseaux MP

1.3.1 Renforcement

Vu que la perte de charge sur un réseau MP alimenté avec du gaz L est supérieure à la perte de charge sur un réseau MP alimenté avec du gaz H, les réseaux MP ne doivent pas être renforcés.

1.3.2. Création des îlots et placement de vannes, de bouclages et de points d'injection supplémentaires

La pose de vannes (voir 7.3 Réseau MP) ou de fonds bombés est nécessaire pour créer un îlot. De plus pour assurer l'alimentation de cet îlot, il faut éventuellement prévoir le bouclage de réseaux et/ou la construction de nouvelles stations de réception et de détente.

La nouvelle station de réception « Forêt de Soignes » ainsi que les projets de scission et de fusion des réseaux (voir 5.3 Scission des réseaux avec Eandis) contribuent à sécuriser l'alimentation en gaz H et en gaz L des îlots créés pendant la conversion des réseaux .

2. Réglages des pressions sur le réseau de distribution

Avant d'injecter du gaz H dans le réseau, la pression du gaz doit être diminuée de 25 mbar à 21 mbar.

Les points de consigne des écrêteurs, régulateurs, moniteurs, vannes et soupapes de sécurité doivent être adaptés.

Pour limiter les désagréments et ennuis :

- les réglages dans les cabines réseau doivent se faire durant les périodes de moindre consommation et le gaz H doit être injecté avant la période hivernale ;
- le réglage des écrêteurs ou des régulateurs individuels pourrait se faire préalablement.

2.1. Réseaux BP 20/25

Comme les clients sont branchés directement (sans écrêteur, ni régulateur) sur le réseau de distribution, aucun travail n'est nécessaire sur le branchement si la perte de charge reste acceptable dans ce dernier, tenant compte de la réduction de la pression de distribution.

Avant l'injection du gaz H, le réglage des points de consigne de la vanne de sécurité, de la soupape d'évent, du moniteur et du régulateur installés dans les cabines réseau doit être adapté. Dans certains cas, des régulateurs sont inaptes à fonctionner correctement à 21 mbar ; ces régulateurs devraient être remplacés dans le cadre du renouvellement des cabines réseau (voir 7.4 Cabines réseau et client et raccordements afférents au réseau MP).

2.2. Réseaux BP 100

Régler les écrêteurs sur place devrait normalement coûter plus cher que de les remplacer. En conséquence, Sibelga a prévu le remplacement des écrêteurs avec une pression à la sortie (P_{sortie}) de 25 mbar par des écrêteurs P_{sortie} 21 mbar en 2018.

Selon le séquençage de la conversion des réseaux du gaz L vers le gaz H, les premiers réseaux 100 mbar de Sibelga seront convertis en 2022.

2.3. Réseaux MP

2.3.1. Branchement avec un régulateur « Mandet » du type B10, B25 ou B40

La problématique est la même que pour les réseaux BP 100 : régler les régulateurs sur place devrait normalement coûter plus cher que de les remplacer. Sibelga a prévu l'étalement sur 2 ans (2018, 2019) du remplacement des régulateurs avec une pression à la sortie (P_{sortie}) de 25 mbar par des régulateurs P_{sortie} 21 mbar (voir 7.6 Raccordements BP).

2.3.2. Branchement avec un cabine réseau multi-comptages ou une cabine client

Le réglage des points de consigne de la vanne de sécurité, de la soupape d'évent, du moniteur et du régulateur installés dans les cabines client et dans les coffrets client doit être adapté dans les coffrets et dans les cabines client où la pression de sortie est de 25 mbar. Un nombre limité de régulateurs (16) sont inaptes à fonctionner correctement à 21 mbar. Il est prévu de les remplacer en 2018, 2019 et 2020.

Pour les cabines client et les cabines réseau multi-comptages avec une pression de sortie supérieure à 25 mbar et, si l'installation intérieure comprend un régulateur de pression en amont des appareils à gaz, les consignes de pression dans la cabine client/réseau multi-comptages ne doivent pas être modifiées ; les régulateurs dans les installations intérieures client doivent être adaptés lors de l'adaptation de l'installation intérieure.

ANNEXE 3 : POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de Sibelga vise la sauvegarde de la qualité de l'environnement par la prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux que ses activités génèrent, au travers de l'existence de ses installations, de leur fonctionnement, des activités de son personnel et de ses fournisseurs.

Sibelga évalue dès lors l'ensemble de ses actions au regard des principes suivants :

- observation stricte des impositions légales et réglementaires ; concertation et collaboration avec les autorités pour atteindre les buts fixés en matière de qualité de l'environnement ;
- attention spécifique pour l'environnement dans le cadre de la collaboration avec tous ses stakeholders (les partenaires communaux, les clients et les fournisseurs) ;
- limitation de ses propres consommations énergétiques de tous ordres dans le cadre d'une meilleure gestion de l'énergie, en d'autres termes l'application interne des prescriptions relatives à l'utilisation rationnelle d'énergie (URE) ;
- pour l'énergie consommée, recours maximal aux sources de production les plus respectueuses possibles de l'environnement (notamment cogénérations de qualité, panneaux photovoltaïques, micro éolienne, nouveaux groupes de ventilation avec récupération d'énergie, placement de nouvelles chaudières);
- limitation maximale de ses propres déchets ;
- diminution de la consommation d'eau provenant du réseau de distribution en utilisant de l'eau de pluie comme solution alternative
- séparation des réseaux de collecte d'eau
- promotion d'un recyclage optimal et enlèvement des déchets dans le respect de l'environnement ;
- application de méthodes et utilisation de matériaux les plus propres ou au mieux recyclables ;
- exploitation d'un bâtiment passif sur le site
- sensibilisation de tous les travailleurs aux problèmes de l'environnement, en ce compris nos sous-traitants et nos fournisseurs (repris dans le module d'e-learning ABC Contractors) ;
- suivi des résultats pratiques et fixation d'objectifs à l'aide de paramètres mesurables et prise d'actions correctrices si nécessaire ;
- dans le cadre d'un développement durable, encouragement de nos clients à l'utilisation rationnelle de l'énergie (application externe de la politique URE, via le magazine « Energuide » entre autres) ;
- développement de plans d'action qui concrétisent et/ou renforcent les principes susmentionnés. Ces plans d'action contiendront des démarches proactives ciblées sur les aspects qui offrent le meilleur bénéfice environnemental, tout en restant économiquement réalistes, et ce au-delà des impositions légales et réglementaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces pratiques, Sibelga a obtenu, en juin 2009, le label « entreprise écodynamique deux étoiles » de la Région bruxelloise pour la gestion de son siège situé Quai des usines. Celui-ci a été confirmé en 2012 et en 2015, Sibelga a reçu pour une période de 3 ans le label « entreprise écodynamique trois étoiles » (NB : Comme indiqué dans le plan d'investissements précédent, l'IBGE avait prolongé le certificat jusque 2018, car le système de certification était en train d'être évalué.). Depuis, un nouveau système a été mis en place par l'IBGE et une communication a été faite par rapport à ce système. Dès lors,

Sibelga envisage de se faire certifier en 2018 avec le nouveau système du label des entreprises éco-dynamiques.

Quelques illustrations de la politique environnementale :

a. Respect des impositions réglementaires et légales

Sibelga accorde une importance particulière au respect des impositions réglementaires et légales liées à l'environnement, tant en ce qui concerne ses installations, qu'en ce qui concerne le travail de son personnel ou celui de ses sous-traitants.

Le respect des règles et lois en matière d'environnement pour les travaux sur nos installations passe par la détermination, dès la commande, de clauses précises dans nos cahiers des charges qui imposent le respect de ces règles et lois.

Le SIPP, si nécessaire aidé du SEPP ou de tout autre organisme externe spécialisé dans un domaine de la prévention, veille systématiquement à ce que l'ensemble de nos commandes soit pourvu des clauses adéquates en fonction du type d'activité à réaliser et/ou du type de matériel à mettre en œuvre, et contrôle le processus jusqu'à la mise en service.

Par ailleurs, en matière de production de déchets, les sous-traitants sont soumis à des règles strictes et doivent pouvoir prouver, à tout moment, que les déchets qu'ils ont générés ont été éliminés de manière conforme à la loi, notamment lors du dépôt de déchets non recyclables dans une décharge agréée pour ce type de déchet (par ex. les terres).

Une attention particulière est portée au respect des lois amiante de 2006 pour lesquelles un groupe de travail spécifique a été formé, qui a abouti en 2011 à une campagne de sensibilisation du personnel et à une formation liée aux méthodes techniques décrivant les activités sujettes au risque amiante.

Enfin, nos installations existantes sont évaluées annuellement en terme environnemental au travers du processus Asset Management et, le cas échéant, les actions d'investissements nécessaires sont décidées. A titre d'exemple, Sibelga poursuit depuis plusieurs années une campagne de placement de bac de rétention sous les transformateurs contenant de l'huile.

b. Recyclage des déchets

Sibelga a investi ~400 K€ dans l'installation, sur son site du Quai, d'un parc de containers destiné à un tri maximal des 21 types de déchets générés par notre personnel propre pour l'ensemble de nos activités. Ainsi, nous avons 16 filières de retraitement qui nous permettent d'assurer une couverture de l'ordre de 50% en poids de recyclage-valorisation de l'ensemble des déchets produits par notre personnel propre. L'objectif à terme est d'augmenter encore cette proportion. En 2017, 49,3% des déchets récoltés ont été revalorisés (pour réutilisation dans un processus industriel) et 48,7% des déchets ont été recyclés (y compris l'amiante pour laquelle un traitement particulier est nécessaire).

c. Recours à des sources d'énergie respectueuses de l'environnement

Sibelga réalise de manière autonome une couverture maximale de ses pertes électriques (144,89 GWh en 2017) par des sources d'énergie propres. C'est ainsi qu'en 2017, les installations de cogénération de Sibelga couvraient 30,46 % de ses pertes. Une micro-éolienne ainsi qu'une borne de recharge pour véhicules électriques, alimentée par des panneaux photovoltaïques, ont également été installées sur le site de Sibelga.

d. Limitation maximale de nos propres déchets ou émissions

Une nouvelle Car Policy limitant les émissions de CO₂ et interdisant l'usage des véhicules diesel est d'application depuis le 1er janvier 2017.

Seuls les véhicules à essence, véhicules NGV (au gaz naturel), hybrides (électricité + essence), hybride plug-in (électricité + essence) sont autorisés depuis cette date.

L'ensemble des véhicules de la flotte de leasing est limité à des moteurs produisant au maximum 165 g de CO₂ par km. De plus, afin de stimuler l'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement, Sibelga a fixé un « indice pivot » par type de motorisation et un système de Bonus/Malus a été mis en place par rapport à l'indice pivot fixé.

De plus, notre personnel est incité à l'utilisation des transports en commun et du vélo comme moyen de déplacement domicile-lieu de travail, tant au travers des avantages pécuniaires existants, qu'au travers d'installations d'accueil pour les cyclistes (hangar à vélo, vestiaires, douches). Par ailleurs, Sibelga a financé l'implémentation, à l'entrée du site, de la première station « Villo » privée accessible au public.

Pour le personnel se rendant au travail en voiture, une base de données co-voiturage a été mise en place au sein de l'entreprise afin de stimuler l'usage rationnel des véhicules.

Une réflexion est actuellement en cours en Sibelga sur la « verdurisation » de sa flotte de véhicules industriels, pour autant que l'organisation actuelle de la distribution de « carburant » (NGV ou électricité) soit compatible avec les impératifs de mobilité de ses équipes sur l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise et tienne compte de sa politique « domicile - chantier ». Un cahier des charges pour l'achat de véhicules utilitaires électriques et au gaz naturel a été lancé. Le but est d'acquérir une série de véhicules « tests » qui permettront à Sibelga d'affiner son approche par rapport à la « verdurisation » de sa flotte.

e. Plans d'actions

En 2014, Sibelga a finalisé le plan environnement qui couvre une période de 3 ans (2015-2017). Les actions mises en place annuellement et un suivi trimestriel est assuré par le groupe de travail environnement. Un nouveau plan d'action 2018-2021 est en cours de rédaction en vue de la certification suivant le nouveau système du label écodynamique de l'IBGE.

ANNEXE 4 : POLITIQUE DE MAINTENANCE DES RÉSEAUX GAZ

1. Généralités

La maintenance des assets dans le réseau gaz vise à réduire autant que possible les incidents et à assurer le bon fonctionnement de ces assets pendant leur cycle de vie.

Les différents types de maintenance définis par asset class et asset type peuvent être structurés en plusieurs catégories :

1.1. Maintenance préventive

La maintenance préventive qui consiste à intervenir sur un équipement avant que celui-ci ne soit défaillant vise à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement des équipements.

Trois types de maintenance préventive sont définis :

- maintenance systématique ou programmée,
- maintenance conditionnelle,
- maintenance prédictive.

1.1.1. *Maintenance systématique ou programmée*

Ce type de maintenance est exécuté à des intervalles de temps préétablis et sans un contrôle préalable de l'état de ces assets.

Ces maintenances programmées peuvent comprendre les actes suivants :

- a. Un simple entretien des équipements afin de les maintenir en bon état de fonctionnement. Il s'agit en particulier du nettoyage, réglage et de la lubrification,... pour éviter l'usure. En principe, aucune pièce n'est remplacée. Dans la plupart des cas, les équipements gaz sont mis hors service pour cet entretien simple.
- b. Révision périodique
Lors d'une révision périodique, une installation technique est partiellement ou entièrement démontée, nettoyée et inspectée.
- c. Remplacement périodique
Un remplacement périodique de pièces d'usure peut être préconisé par les fabricants d'équipement.
- d. Maintenance « modificative » ou « évolutive »
La maintenance « modificative » concerne l'upgrade d'une installation technique suite aux évolutions technologiques (ex. les technologies de la communication), suite à de nouvelles prescriptions en matière de sécurité, etc.

Une maintenance « modificative » importante est considérée comme un investissement et les travaux concernés sont repris, le cas échéant, dans le plan d'investissement.

e. Contrôles et inspections

L'inspection consiste à vérifier l'état des équipements par des essais de fonctionnement, par des mesures ou via un simple contrôle visuel, sans changer ou réparer des pièces. Ces activités ne nécessitent pas la mise hors service des installations.

Les contrôles effectués permettent de vérifier la conformité des installations aux normes, prescriptions et réglementations en vigueur, mais aussi d'évaluer leurs performances.

1.1.2. *Maintenance conditionnelle*

La maintenance conditionnelle est basée sur la surveillance de l'évolution des paramètres significatifs de l'état de qualité d'un asset ou de son aptitude à fonctionner correctement.

1.1.3. *Maintenance prédictive*

Cette maintenance est planifiée sur base de résultats de mesures ou d'analyses effectuées sur l'équipement ou sur base de paramètres significatifs de leur état de dégradation. La maintenance prédictive permet de programmer les actions de maintenance et d'éviter des interventions inutiles

1.2. **Maintenance corrective**

Ce type de maintenance est exécuté après la détection d'une défaillance et elle est destinée à remettre un équipement en état de fonctionnement.

2. **La maintenance préventive sur les réseaux gaz**

Sibelga veille à maintenir le réseau existant à un niveau de fiabilité adéquat en évitant la dégradation de l'infrastructure.

La maintenance préventive :

- diminue les risques de pannes,
- augmente la sécurité,
- prolonge la vie des équipements,
- diminue les risques de gros frais,
- permet de stocker les pièces nécessaires,
- permet l'établissement de contact personnalisé avec la clientèle,
- permet la création d'un équilibre entre sécurité, qualité et économie.

Dans cette optique, en complément de la maintenance curative et du remplacement des équipements vétustes, Sibelga a mis en place une politique de maintenance préventive pour certains assets présents sur le réseau de manière à réduire autant que possible les incidents.

La maintenance est basée sur une fréquence d'inspection et d'entretien propre à chaque type de matériel. Elle permet également de suivre l'évolution de l'état de fonctionnement et de vétusté de différents éléments du réseau, à court ou à moyen terme.

L'inspection consiste à vérifier l'état des équipements par des essais de fonctionnement ou grâce à simple contrôle visuel sans changer ou réparer des pièces.

L'entretien est une action par laquelle un remplacement, une réparation ou un nettoyage d'un constituant de l'équipement est effectué. Cette action a lieu après avoir réalisé une mesure et que cette dernière se situe en dehors des normes acceptables.

Le programme de maintenance est établi et revu chaque année en fonction du retour d'expériences et des travaux d'investissement.

2.1. La maintenance préventive dans les stations de réception, stations de détente et cabines de détente

2.1.1. État général des stations et cabines

a. La maintenance systématique ou programmée - « contrôles et inspections »

Chaque station de réception et de détente, ainsi que chaque cabine Réseau, fait l'objet au minimum d'un entretien annuel.

Les cabines Client font, quant à elles, l'objet d'un entretien tous les trois ans.

Les remarques formulées suite à cette visite concernent en général :

- des problèmes d'infiltration d'eau, problèmes de ventilation, de corrosion de l'équipement, de tags,
- l'état des portes et taques d'accès, l'éclairage,
- l'accessibilité de nos installations (changement cylindre de porte, accès encombré, plantations, etc.),
- le stockage de matériel dans les locaux mis à notre disposition,
- les liaisons équipotentielles mal raccordées,
- la présence d'équipements indésirables (électrovannes, etc.).

Sur base de ces remarques, un plan d'action est élaboré et différentes actions sont mises en place.

b. La maintenance conditionnelle

Les cabines Client sur lesquelles une remarque a été faite lors du contrôle font l'objet d'un envoi de courrier au propriétaire ou au gestionnaire technique du local concerné, lui demandant la remise en conformité du local qu'il tient à notre disposition.

2.1.2. La maintenance lignes de détente (d'émission) et de comptage

a. La maintenance systématique ou programmée – « maintenance simple »

Un contrôle visuel de l'état général des conduites, vannes, filtres, détendeurs, vannes de sécurité, du comptage (corrosion, condensation, mousses, etc.) et des conditions ambiantes (humidité, poussière, animaux, etc.) est réalisé, en respectant les périodicités définies en 2.1.1 « État général des stations et cabines ».

Les parties externes de ces équipements sont nettoyées et, au besoin, retouchées.

b. La maintenance systématique ou programmée – « contrôles et inspections »

Dans le cadre de la maintenance des organes de régulation et de sécurité, il est prévu un essai de fonctionnement. Le but de ce contrôle est de faire fonctionner ces appareils et de vérifier :

- leur pression de consigne,
- leur étanchéité,
- leur pression de déclenchement.

Les comptages en station sont contrôlés annuellement et les compteurs en cabines sont contrôlés tous les trois ans.

Le degré d'encrassement des filtres est contrôlé, les poussières sont enlevées et évacuées vers un centre de traitement spécifique. Au besoin, les cartouches filtrantes sont remplacées.

L'étanchéité des lignes est vérifiée.

L'objectif de l'entretien est d'éviter tout dysfonctionnement suite à des problèmes afin de préserver la continuité d'alimentation de la clientèle tout en assurant sa sécurité.

c. La maintenance systématique ou programmée – « remplacement périodique »

En fonction des résultats obtenus lors des contrôles et inspections effectués, comme décrits ci-dessus, il peut s'avérer nécessaire de procéder au démontage des organes de régulation et de procéder au remplacement de pièces d'usure telles que des soupapes, des diabolos, des joints...

2.1.3. Maintenance des installations d'odorisation

a. La maintenance systématique ou programmée – « contrôles et inspections »

Mensuellement, des échantillons de gaz naturel sont prélevés dans nos réseaux par le laboratoire de l'ARGB en vue de vérifier que son odorisation est bien effective et que l'odeur est détectable et alarmante (« désagréable »).

La télémesure permet d'avoir un contrôle en ligne du bon fonctionnement de nos installations d'odorisation du gaz naturel.

b. La maintenance systématique ou programmée – « maintenance simple »

Un contrôle visuel de l'état général des pompes, réservoirs, tubes, tuyaux flexibles, vannes, filtres et compteurs est réalisé chaque semaine à l'occasion des relevés d'index des compteurs en station, ainsi qu'à chaque réapprovisionnement des containers de THT (tétrahydrothiophène : produit utilisé pour l'odorisation du gaz naturel).

c. La maintenance systématique ou programmée – « révision & remplacement périodique »

Chaque année, les pompes font l'objet d'un contrôle de fonctionnement ; au besoin elles sont démontées et les pièces d'usure sont remplacées (membranes, joints, axes...). Dans la foulée, les filtres situés directement en amont des pompes sont nettoyés.

2.1.4. Maintenance des batteries & No-break

a. La maintenance systématique ou programmée – « simple entretien »

Nos stations sont équipées de batteries avec redresseur « intelligent » ; les tests sont effectués par le redresseur même et, en cas de dysfonctionnement, une alarme est envoyée au CCD. Les différentes causes sont analysées et les anomalies sont corrigées.

Ces équipements sont destinés à assurer la continuité de fonctionnement des installations de télémesure, télécontrôle et d'odorisation des stations.

2.2. La maintenance des réseaux

2.2.1. La maintenance des conduites MP & BP

a. La maintenance systématique ou programmée – « contrôle et inspection »

Recherche systématique des fuites

Tous les trois ans, Sibelga parcourt l'ensemble de ses réseaux MP et BP en vue de détecter les présences gaz. Cette périodicité de détection systématique peut être adaptée pour des assets réputés à risque (exemple : la détection était faite annuellement pour les canalisations en fonte grise et en fibrociment).

Surveillance des chantiers

Dans le cadre de travaux exécutés à proximité de ses installations, sur demande, Sibelga se rendra sur place pour les localiser et les identifier précisément.

De plus, Sibelga prévoit d'initiative la mise en place d'un suivi renforcé de certains chantiers tiers et d'une surveillance accrue de ceux-ci. Le but de cette surveillance est de détecter toutes situations qui pourraient créer un risque qui mettrait en péril l'intégrité de ses installations. La surveillance des chantiers est adaptée en fonction de l'environnement et des caractéristiques mécaniques de nos installations.

Mesures de pression

Des appareils enregistreurs de pression sont installés pour mesurer en ligne la pression des réseaux moyenne et basse pressions de Sibelga.

Mesures de potentiel des conduites BP et MP

Les mesures de potentiel ainsi que la variation de la tension font l'objet d'une campagne annuelle de mesures. Afin d'avoir une meilleure image du niveau de protection de nos réseaux BP et MP, chaque année, des mesures de potentiel sont réalisées manuellement pour l'ensemble des points de mesures des réseaux.

Contrôle postes de protection cathodique

Les postes de soutirage et de drainage, auxquels nous sommes connectés (→ y compris les postes dont nous ne sommes pas propriétaire (postes VIVAQUA, Fluxys, STIB...)), sont visités une fois par mois. Des mesures de potentiel et de courant sont réalisées et nous relevons les index des compteurs électriques.

b. La maintenance conditionnelle

L'analyse statistique du nombre de réparations de fuites réalisées chaque année sur nos réseaux donne une image de l'évolution et de l'état de vétusté de ces réseaux.

Chaque année, des tronçons de conduites en PE sont prélevés sur les réseaux des gestionnaires de réseaux de distribution et envoyés chez Becetel (Belgian Research Centre for Pipes and Fittings) pour déterminer l'évolution du vieillissement de ces conduites. Ponctuellement, Sibelga peut décider de procéder à des essais qualitatifs sur des lots de conduites d'autre nature.

Ces analyses permettent de mieux cibler le remplacement de nos conduites.

c. La maintenance prédictive

L'analyse des mesures de potentiel relevées annuellement sur nos réseaux permet de déterminer les tronçons de conduites hors protection et d'agir en conséquence en vue de pourvoir à l'apparition d'un défaut d'étanchéité à venir.

Au besoin, des mesures complémentaires d'intensité sont réalisées en vue de localiser les défauts de revêtement de nos conduites ou les contacts indésirables existants entre infrastructures.

Il peut découler de ces mesures et analyses, la nécessité de modifier certaines connexions entre réseaux protégés et non-protégés, en vue de protéger au maximum nos réseaux BP sans mettre pour autant en péril la protection de nos réseaux MP.

2.2.2. La maintenance des vannes

a. La maintenance systématique ou programmée – « simple entretien »

Les vannes de nos réseaux MP sont contrôlées tous les 5 ans. Elles font l'objet de contrôles d'accessibilité, d'étanchéité et de manœuvrabilité. L'entretien vise à permettre de réaliser les manœuvres en toute sécurité lors des interventions.

Un contrôle de la cohérence des plans par rapport à la réalité du terrain est effectué et les plaques permettant d'identifier les différentes vannes sont remplacées si nécessaire.

2.2.3. La maintenance des siphons

a. La maintenance conditionnelle

En fonction des pertes de charge enregistrées sur nos réseaux et/ou en fonction des conditions climatiques, des tournées « siphons » sont organisées en vue d'améliorer la capacité de transport de nos réseaux en éliminant les poussières et/ou les condensats présents dans certains tronçons de conduites.

2.3. La maintenance des bâtiments et des abords

Sibelga assure la maintenance et l'entretien des bâtiments et des abords des stations de réception, des stations de détente et des cabines Réseau. L'entretien des bâtiments et des abords des cabines Client incombe au client ou au propriétaire des locaux mis à la disposition de Sibelga.

2.3.1. La maintenance des fosses

Les fosses sont des cuves enterrées, non pénétrables, dans lesquelles se trouve la ligne de détente d'une cabine Réseau. Sans entretien, les ventilations en trottoir peuvent se boucher et l'étanchéité n'est plus assurée. Suite à des pluies importantes, les fosses peuvent également être inondées.

a. La maintenance systématique ou programmée – « simple entretien »

L'entretien d'une fosse comporte le nettoyage des joints d'étanchéité, le nettoyage de la cuve et des ventilations.

b. La maintenance conditionnelle

Suite à des pluies importantes, une tournée de pompage des fosses est organisée.

2.3.2. La maintenance des armoires hors-sol

a. La maintenance conditionnelle

De nombreuses armoires hors-sol en polyester sont couvertes de graffitis, tags et affiches.

Régulièrement, un nettoyage et un traitement anti-graffiti de ces installations sont réalisés. Les informations reprises sur le plan schématique concernant leurs emplacements sont vérifiées et complétées le cas échéant. Si nécessaire, une nouvelle plaque d'identification est posée à cette même occasion.

2.3.3. Abords

a. La maintenance systématique ou programmée

Un certain nombre de bâtiments sont construits sur des terrains dont l'intercommunale est propriétaire et, dans ce cas, Sibelga se charge de leur entretien.

D'autre part, certaines cabines, dont l'accès se fait via des escaliers, nécessitent une fois par an l'enlèvement des feuilles et autres déchets éventuels afin de garantir un accès sécurisé.

Le nettoyage des corniches, taille des haies, fauchages des herbes et l'enlèvement des déchets sont effectués à cette occasion.

2.3.4. Toitures, portes et taques

a. La maintenance préventive conditionnelle

L'accès aux cabines Réseau constitue un aspect capital pour nos équipes d'intervention.

Le remplacement des portes et des taques rouillées ou non étanches, la réparation des toitures et des corniches en mauvais état sont effectués.

2.3.5. Extincteur

a. La maintenance systématique ou programmée

Annuellement, une tournée de vérification des extincteurs installés dans les stations de réception et de détente est réalisée par une société habilitée. Un poinçon avec une date de validité est apposé sur l'appareil.

2.3.6. Engin de levage

a. La maintenance systématique ou programmée

Les engins de levage présents dans les stations et cabines sont soit consignés au moyen d'un cadenas et ne peuvent être utilisés qu'après la visite d'un organisme agréé soit ils sont contrôlés tous les 3 mois par ce même organisme.

La consignation est d'application pour les engins de levage utilisés de manière exceptionnelle, par exemple lors du remplacement du matériel.

Il s'agit uniquement des équipements qui sont la propriété de l'Intercommunale Sibelga.

L'utilisation de ce matériel fera l'objet d'une remise en service et d'un contrôle approfondi ainsi que des remises à niveau nécessaires et obligatoires.

2.3.7. Tournée insectes/Rongeurs

a. La maintenance systématique ou programmée

Les stations et cabines sont des locaux qui ne sont pas occupés de manière permanente et qui comportent plusieurs accès ou ventilations. De ce fait, des insectes et/ou de petits animaux tels que des rongeurs peuvent s'introduire dans la station ou la cabine. Il existe alors un risque que ces animaux provoquent des dégâts aux installations (exemple : animaux qui rongent des câbles de télémesures et télécontrôle). Des pièges sont placés dans ces locaux.

3. La maintenance corrective

Afin d'assurer la continuité d'exploitation, Sibelga a établi une permanence (24h/24, 7jours/7) qui centralise la surveillance de ses réseaux.

Le centre de conduite de Sibelga assure le rôle d'intermédiaire entre la clientèle, les impétrants et les services de secours (police, services d'incendie...) qui demandent notre intervention pour diverses raisons (appels : odeur gaz, sans gaz, manque de pression, incendie, explosion, problème CO, dégâts aux réseaux...) et les services opérationnels (la permanence, la garde et le service Exploitation gaz) qui mettront tout en œuvre afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de permettre la remise en état de fonctionnement sûr de nos installations.